

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

PERCEPTION DES INTERVENANTS EN PROTECTION DE LA JEUNESSE FACE AUX  
PROFILS DE FAMILLES DONT UN ENFANT A EU UN SIGNALEMENT RETENU ET  
FONDÉ POUR ABUS PHYSIQUE

MÉMOIRE DE MAÎTRISE

PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION (PROGRAMME 3168)

PAR

JULIANA BLUTEAU

Sous la direction de

MARIE-ÈVE CLÉMENT

AOÛT 2023

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures .....	v
Lexique .....	v
Remerciements.....	vii
Résumé.....	viii
Introduction.....	2
CHAPITRE 1 .....	4
1. Contexte théorique .....	4
1.1 Éléments de définitions.....	4
1.1.1 Violence physique mineure envers les enfants .....	4
1.1.2 Abus physique envers les enfants .....	6
1.2 Conséquences de l'abus physique envers l'enfant.....	7
1.3 Ampleur et cooccurrence de l'abus physique envers les enfants.....	8
1.4 Loi sur la protection de la jeunesse au Québec.....	11
1.5 Cadre théorique.....	14
1.5.1 Modèle écologique.....	14
1.5.2 Profil des familles suivies en protection de la jeunesse .....	19
1.6 Objectifs de l'étude.....	24
CHAPITRE 2 .....	26
2. Méthodologie .....	26
2.1 Approche de recherche préconisée .....	26
2.2 Participants.....	27
2.3 Collecte de données .....	30
2.3.1 Entrevue de groupe focalisée .....	30
2.3.2 Questionnaire sociodémographique.....	32
2.4 Analyse des données .....	32
2.5 Considérations éthiques .....	33
CHAPITRE 3 .....	34
3. Résultats .....	34
3.1 <i>Profil des Familles dysnormatives</i> .....	34
3.1.1 Présence élevée dans les charges de cas .....	34

3.1.2	Prédominance des minorités visibles .....	35
3.1.3	Influence de la culture sur les méthodes éducatives et les risques d'abus.....	37
3.1.4	Notion de secret .....	38
3.1.5	Approche d'intervention préconisée .....	39
3.2	<i>Profil des Familles fragilisées</i> .....	41
3.2.1	Composition de la famille comme source de fragilité .....	42
3.2.2	Fragilités invisibles .....	42
3.2.3	Rejet affectif et dénigrement de l'enfant .....	44
3.2.4	Recréer le lien avec l'enfant .....	44
3.2.5	Augmenter les ressources autour de la famille .....	45
3.3	<i>Profil des Enfants en difficultés</i> .....	46
3.3.1	Difficultés comportementales de l'enfant .....	46
3.3.2	Épuisement parental.....	47
3.3.3	Ponctualité de l'intervention .....	48
3.4	<i>Profil des Familles multidysfonctionnelles</i> .....	49
3.4.1	Multiples problématiques du milieu familial.....	49
3.4.2	Transmission intergénérationnelle .....	50
3.4.3	Cooccurrence de la négligence .....	50
3.4.4	Intervention multimodale.....	51
3.5	<i>Profil des Enfants en grands besoins</i> .....	52
3.5.1	Représentativité du profil.....	52
3.5.2	Difficultés en cohérence à l'âge variables des enfants .....	53
3.5.3	Difficultés comportementales chroniques et troubles de l'attachement .....	54
3.5.4	Épuisement des ressources autour de l'enfant .....	55
3.5.5	Trajectoire de placement.....	56
3.6	Défis reliés à l'intervention auprès des familles suivies pour abus physique.....	57
3.6.1	Accessibilités des ressources offertes aux familles .....	57
3.6.2	Services aux pères.....	58
3.6.3	Services aux enfants.....	59
	CHAPITRE 4 .....	60
4.	Discussion .....	60

4.1 Profil des <i>Familles dysnormatives</i> .....	61
4.2 Profil des <i>Familles fragilisées</i> .....	65
4.3 Profil des <i>Enfants en difficultés</i> .....	66
4.4 Profil des <i>Familles multidysfonctionnelles</i> .....	68
4.5 Recommandations.....	70
4.5.1 Programmes d'intervention destinés aux parents .....	71
4.5.2 Guides d'interventions destinés aux intervenants.....	73
4.6 Forces et limites de l'étude .....	75
Conclusion .....	77
5. Références.....	80
ANNEXE 1 : TABLEAU SYNTHÈSES DES PROFILS DE FAMILLES .....	89
ANNEXE 2 : CANEVAS D'ENTREVUE.....	91
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE.....	98
ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CISSO.....	100
ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CCSMTL .....	105
ANNEXE 6 : OUTIL AIDE-MÉMOIRE DES PROFILS.....	110

## Liste des figures

Tableau 1.....	29
----------------	----

### Lexique

AFIO :	Accompagnement des femmes immigrantes de l’Outaouais
APO :	Accueil-Parrainage Outaouais
BCHM :	Bureau de la Communauté Haïtienne de Montréal
CACI :	Centre d’appui au communauté immigrante
CCSMTL :	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l’Île-de-Montréal
CISSS :	Centre intégré de santé et de services sociaux
CISSSO :	Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais
CIUSSS :	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLSC :	Centre local de services communautaires
DPJ :	Direction de la protection de la jeunesse
EIC :	Étude d’incidence Canadienne des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants
EIQ :	Étude d’Incidence Québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
LPJ :	Loi sur la protection de la jeunesse

- OMS : Organisation mondiale de la santé
- PAPFC : Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire
- SIPPE : Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance
- TCRI : Table de concertation au service des personnes immigrantes et réfugiées

## Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement ma directrice de recherche, Marie-Ève Clément pour son énorme soutien. Durant tous ces mois où ont eu lieu de nombreuses rencontres et de échanges courriels, Marie-Ève a su me donner conseils, encouragements et appui. Sa rigueur et son implication dans le monde de la recherche m'ont grandement inspiré. Je suis choyée d'avoir fait cette rencontre inattendue.

Depuis la session d'automne 2019, j'ai décidé d'entreprendre ce projet d'études à la maîtrise en psychoéducation avec profil mémoire et stage. Certes, plusieurs beaux apprentissages ont eu lieu durant ces années, mais également plusieurs défis et moments de remise en question face à ce projet d'envergure. C'est en partie grâce au soutien de mon entourage que j'ai réussi à relever ce défi.

Durant mon parcours imparfait, j'ai pu compter sur des personnes extraordinaires remplies d'ambition qui m'ont soutenues et encouragées dans ce projet. Je tiens à remercier mon conjoint, mes sœurs, mes parents, ma famille ainsi que mes amies qui ont toujours été présents et ont su m'encourager à travers les différentes étapes. Un merci tout spécial à mes collègues que j'appelle affectueusement mes « amies d'école » Sarah Bathalon et Sophie Rehmman avec qui nous avons passé de nombreuses heures consacrées à la rédaction de nos mémoires, mais également à se changer les idées.

Finalement, un merci tout spécial à celles qui ont accepté de prendre part à mon jury. Je tiens à remercier Mme Annie Bérubé et Mme Sonia Hélie qui ont accepté ce rôle.

## Résumé

Peu d'étude s'intéresse au profil des familles suivies en protection de la jeunesse pour une situation d'abus physique fondée. Or, une meilleure compréhension des différents types de famille permettrait d'adapter l'intervention de façon plus optimale. La présente étude qualitative vise à valider la perception des intervenants en protection de la jeunesse face à cinq profils familiaux obtenus par le biais d'analyses de classes latentes à partir des situations d'abus physique fondées et documentées dans la dernière étude d'incidence québécoise sur les signalements pour abus et négligence (EIQ) réalisée en 2014 (Hélie et al., 2017). Plus spécifiquement, l'étude vise à documenter la perception des intervenants face aux profils familiaux et aux besoins des enfants et des parents et à recueillir leurs recommandations en termes d'intervention auprès de cette clientèle. Ce sont 13 intervenantes provenant du CISSS de l'Outaouais et du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui ont participé à trois entrevues de groupe semi-dirigée. L'analyse thématique a permis de valider la présence de quatre profils de familles suivies par les intervenants en protection de la jeunesse (i.e. *Familles dysnormatives*, *Enfants en difficultés*, *Familles fragilisées* et *Familles multidysfonctionnelles*). Les résultats démontrent que le cinquième profil qui regroupe les *Enfants en grands besoins* n'est pas facilement identifiable dans la pratique des intervenantes. Un ensemble de caractéristiques liées aux enfants, aux parents et aux familles ont émergés du discours en lien avec les différents profils. Ces résultats sont discutés en termes de pistes d'intervention ainsi que des recommandations. Finalement, un outil aide-mémoire a été développé dans le but d'offrir une retombée concrète qui fournira une référence aux intervenants des milieux d'intervention.

### Mots-clés

Abus physique, violence physique sévère, maltraitance infantile, typologie de profils, violence familiale

## INTRODUCTION

Lorsqu'il est question d'aborder la violence à l'égard des enfants, les jugements en regard de l'abus physique ou la punition corporelle sont controversés. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

La violence à l'encontre des enfants couvre toutes les formes de violence subies par les personnes jusqu'à l'âge de 18 ans, qu'elles soient commises par des parents, ceux qui ont la charge d'enfants, des partenaires amoureux ou des étrangers. (OMS, 2022)

La violence est également une problématique importante à laquelle l'OMS tente de mettre fin (OMS, 2022). Au Canada, les valeurs préconisées varient entre les époques et les cultures. Pour certains parents, la fessée est une méthode éducative raisonnable alors que pour d'autres celle-ci est associée à la violence; cette perception de la fessée étant toutefois amenée à changer progressivement au Québec comme ailleurs dans le monde (Clément et al., 2013a; Clément & Chamberland, 2014; Fluke et al., 2021).

Depuis 1979, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) est en application dans la société québécoise, son but premier étant de veiller à la sécurité et au développement des enfants (Gouvernement du Québec, 2023). À cet effet, ce sont les Directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) qui s'occupent des dossiers où les situations de compromission suite à la maltraitance ont été signalées. Ces situations concernent les enfants victimes soit d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuel ou d'abus physique.

Les enfants victimes d'abus physique représentent une proportion importante des enfants suivis en protection de la jeunesse, et ce encore à ce jour. Bien que la proportion de parents en accord avec la violence comme méthode disciplinaire tende à diminuer au Québec (Clément et al.,

2019), la maltraitance physique demeure présente dans les familles. Les résultats de l'EIQ (2014) démontrent qu'entre les années 1998, 2008 et 2014 une hausse des situations d'abus physique était observable au sein de la population québécoise (Hélie et al., 2017). Selon les résultats du dernier bilan provincial des DPJ (2022), les situations d'abus physique et de risque d'abus ont légèrement diminué au cours des 10 dernières années (Gouvernement du Québec, 2022). À cet effet, cette légère diminution a été observée pour une première fois en 2020 et pour une seconde fois en 2021 (Gouvernement du Québec, 2022). Malgré ces diminutions minimes, la problématique demeure tout autant importante, car elle demeure au même classement parmi tous les types de maltraitance. Nombreuses sont les études qui documentent les répercussions négatives associées à cette maltraitance tout au long de la vie d'une victime. Toutefois, peu d'études abordent l'aspect d'une typologie de familles où l'on retrouve des cas d'abus physique chez les enfants. Il est donc nécessaire d'approfondir les connaissances face à cette problématique afin de mieux répondre aux besoins de tous les membres des familles concernées (Debowska et al., 2017).

L'étude de Clément et ses collaborateurs (en préparation) a permis de mettre en lumière une typologie développée à partir d'études ciblant les situations d'abus et de maltraitance vécues par les enfants au Québec, portant sur cinq profils familiaux distincts où l'on retrouve des cas d'abus physique fondé. À cet effet, le présent mémoire découle directement des constats de cette étude en alimentant les connaissances théoriques avec celles des professionnels du milieu de l'intervention. L'objectif de la présente recherche vise à valider les profils obtenus au préalable par des analyses statistiques par le point de vue des intervenants de la protection de la jeunesse. Ces profils familiaux résultent d'une analyse secondaire des situations d'abus physique signalées et fondées réalisée à partir des données de l'Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse (EIQ, voir Hélie et al., 2017).

Le premier chapitre présente le contexte théorique de ce mémoire. Il est composé de sections portant sur les éléments de définitions, les conséquences de l'abus physique envers les enfants, l'ampleur et la cooccurrence de l'abus physique envers les enfants avec d'autres formes de maltraitance ainsi que de la LPJ. Le second chapitre fait état de la méthodologie privilégiée pour cette étude. Il décrit l'approche de recherche préconisée, les participants, la collecte de données, l'analyse des données ainsi que les considérations éthiques. Le troisième chapitre fait état des résultats qui émanent des entrevues réalisées auprès des intervenantes de la protection de la jeunesse en lien avec les cinq profils présentés individuellement. Finalement, le quatrième chapitre porte sur la discussion et les recommandations pour l'intervention ainsi que des forces et limites de l'étude.

## CHAPITRE 1

### 1. CONTEXTE THÉORIQUE

Le présent chapitre fera d'abord état du portrait de l'abus physique. Les concepts de violence physique mineure et de violence physique sévère (abus physique) envers les enfants seront définis ainsi que leurs conséquences sur le plan psychologique et physique. De plus, il sera question de l'ampleur en termes d'incidence et de prévalence ainsi que de la cooccurrence de l'abus physique avec d'autres types de mauvais traitements. Une section portera sur le processus d'intervention mis en place par les services de protection de la jeunesse. Par la suite, le cadre théorique se référant à celui du modèle écologique sera exposé tout en mettant en évidence les facteurs de risque de l'abus physique selon ce modèle. Cette section fera également état des connaissances limitées face à la typologie des familles où des cas d'abus physique ont été recensés. Finalement, il sera question des objectifs de cette étude.

#### 1.1 Éléments de définitions

##### *1.1.1 Violence physique mineure envers les enfants*

Pour mieux comprendre les principes qui entourent l'abus physique envers les enfants, il est important de saisir la différence entre la violence physique et l'abus physique. Il existe une multitude de réalités pouvant être vécue par les enfants victimes de violence physique notamment en raison du continuum de gravité des gestes posés à leur endroit. À l'une extrémité du continuum, on retrouve les violences considérées mineures tandis qu'à l'autre extrémité, on retrouve celles considérées sévères (Clément, 2011; Clément et al., 2019; Paquette et al., 2010). La punition corporelle, lorsque considérée « raisonnable » est une violence mineure et est utilisée dans le but

de corriger ou de contrôler un comportement. Cette dernière cause un inconfort à l'enfant sans le blesser. Toutefois, la ligne peut être mince entre ce qui est considéré comme une méthode éducative raisonnable et un geste d'abus physique (Clément, 2011; Clément et al., 2019; Clément, 2019; Paquette et al., 2010). L'utilisation de la punition corporelle peut causer une douleur, mais elle porte également atteinte au bien-être, à la sécurité et à l'intégrité physique et psychologique de l'enfant (Clément, 2019). La forme de punition corporelle la plus couramment utilisée est la fessée à main nue (Clément, 2019). D'autres pratiques telles qu'une tape sur la main, le bras, la jambe ou pincer peuvent également être utilisées par les parents (Clément et al., 2013a). Il s'agit d'une pratique légale au Canada qui est définie en fonction de balises précisées dans l'article 43 du Code criminel : elle ne doit pas impliquer d'objets ni de coups portés à la tête, doit être transitoire et doit être utilisée par les parents envers les enfants de 2 à 12 ans qui sont en mesure d'assimiler le but éducatif (Gouvernement du Canada, 2023).

Toutefois, la légalisation entourant cette méthode éducative ne fait pas consensus auprès des professionnels (Durrant, 2008). En effet, à travers le monde, plus d'une cinquantaine de pays interdisent l'utilisation de toutes formes de violence physique envers les enfants (Durrant et al., 2017). La violence physique est maintenant considérée comme un facteur de risque important du développement physique et du bien-être psychologique des enfants par les chercheurs qui ont montré ses effets (Durrant, 2008). Il existe également un risque d'escalade important vers l'abus physique lorsque la punition corporelle est utilisée comme méthode éducative envers les enfants (Durrant, 2008; Fréchette et al., 2015). D'ailleurs, les études démontrent qu'il existe une forte concomitance entre celle-ci et l'abus physique (Clément et al., 2019; Gershoff & Grogan-Kaylor, 2016; Larrivée et al., 2007). En effet, les études ont démontré que l'utilisation de la punition

corporelle expose l'enfant à vivre ultérieurement de l'abus physique plutôt qu'une autre forme de maltraitance (Larrivée et al., 2007).

### ***1.1.2 Abus physique envers les enfants***

L'abus physique aussi reconnu comme étant de la violence physique sévère, se retrouve à l'extrémité du continuum de gravité de la violence physique (Clément, 2019). L'abus physique est également légiféré par l'alinéa « e » de l'article 38 de la LPJ (Gouvernement du Québec, 2023). En effet, cet alinéa définit l'abus physique par le Gouvernement du Québec (2023) comme étant :

Lorsque l'enfant subit, ou est à risque sérieux de subir, des sévices corporels ou est soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou de la part d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation.

Les ventilations du manuel de référence de la LPJ proposent trois catégories d'abus physique soit les sévices corporels, les méthodes éducatives déraisonnables et les autres formes d'abus physique (Dufault, 2012). La première catégorie de l'abus physique sont les sévices corporels qui se manifestent par des conduites telles que secouer l'enfant, le pousser, l'attraper ou le projeter, lui donner un coup de pied ou de poing, le mordre, le frapper avec un objet ou avec la main, l'étrangler, l'empoisonner, le brûler, etc. (Dufault, 2012; Hélie et al., 2017). La deuxième catégorie renvoie aux méthodes éducatives déraisonnables. Celles-ci surviennent lorsque les parents utilisent des méthodes de punition qui sont démesurés, immodérées ou déraisonnables pour éduquer l'enfant et qui le briment dans son intégrité physique. Elles peuvent prendre la forme de privation de nourriture, de sommeil, de soins physiques, de gîte ou d'autres éléments affectant le bien-être physique de l'enfant dans l'immédiat, et ce, comme moyen de punir l'enfant (Dufault, 2012). La troisième catégorie d'abus physique regroupe les autres formes de mauvais traitements physiques qui menacent l'intégrité physique de l'enfant telle que syndrome de Münchhausen par

procuration (Dufault, 2012). Ce syndrome est une forme rare de maltraitance qui fait croire une maladie et des symptômes chez l'enfant pouvant lui causer de graves préjudices tels l'empoisonnement ou l'exposition à des risques infectieux (Meadow 1977, cité par Pernot-Masson, 2004).

La LPJ protège également les enfants des situations à risque sérieux d'abus physique tel que définies précédemment. Le guide de soutien à la pratique du Centre jeunesse de Montréal institut universitaire (2010) souligne la complexité du problème social associé à l'abus physique notamment en raison de la multitude de ses causes ainsi que ses effets sur les enfants victimes (Berrit et al., 2010).

## **1.2 Conséquences de l'abus physique envers l'enfant**

Les gestes d'abus physique posés ne sont pas sans répercussion dans la vie des victimes. Ces répercussions sont nombreuses et s'observent tant sur le plan de la santé physique que psychologique. Les effets de cette maltraitance à court terme, peuvent causer des hématomes mineurs, des fractures graves ou la mort dans les cas extrêmes (APA, 2015). L'intégrité physique et l'intégrité psychologique des victimes peuvent également être affectées. Ce type de violence est la cause du plus grand nombre de blessures physiques aux enfants évalués en protection de la jeunesse, et ce, toutes maltraitements confondus (Hélie et al., 2017).

Dans les cas graves, les blessures physiques infligées peuvent causer des séquelles permanentes sur le fonctionnement de la personne notamment dans les cas de syndrome du bébé secoué, présent chez les tout-petits de moins de 2 ans (Barlow et al., 2005). Ce syndrome cause des séquelles neurologiques et cognitives qui se manifestent par des difficultés au niveau de la motricité, du langage et des comportements (Barlow et al., 2005). Au niveau de la santé physique,

les victimes d'abus physique sont plus nombreuses à présenter des problèmes de santé observables par une hausse des diagnostics médicaux et des symptômes physiques tels que des allergies, de l'arthrite/rhumatisme, de l'asthme, des problèmes de circulation, de l'hypertension artérielle, des troubles cardiaques, des hépatiques et des ulcères à long terme (Springer et al., 2007).

Au niveau psychologique, les victimes présentent également une santé mentale plus fragile comparativement aux enfants qui n'étant pas victime de maltraitance physique. On retrouve notamment la présence de troubles dépressifs, de troubles anxieux (Norman et al., 2012; Springer et al., 2007) et de troubles alimentaires chez les victimes (Norman et al., 2012). La présence de troubles de comportement et de la conduite, de tentatives de suicide, de consommation de drogues, de comportements sexuels à risque (Norman et al., 2012) et de comportements d'agressivité (Springer et al., 2007) ont également été documentés. L'étude de Hovens et al. (2010) qui s'est intéressée à l'association entre les traumatismes vécus pendant l'enfance, dont l'abus physique, et leurs répercussions, démontre qu'il n'y a pas de cause unique associée à une psychopathologie spécifique. Les enfants qui vivent de l'abus physique en cooccurrence avec d'autres mauvais traitements éprouvent également une plus grande atteinte sur le plan de leur santé psychologique que ceux qui ne vivent pas de cooccurrence de mauvais traitements (Larrivée et al., 2009).

### **1.3 Ampleur et cooccurrence de l'abus physique envers les enfants**

Dans la perspective de mieux comprendre la réalité vécue par les enfants maltraités, le modèle pyramidal des cas de maltraitance (modèle de l'iceberg) (Sedlak & Broadhurst, 1996 cité par Clément et al., 2009b) met en évidence le fait que les cas signalés aux services de protection de la jeunesse représentent seulement la pointe de l'iceberg de la problématique (Clément et al., 2009b; Fallon et al., 2020). Selon ce modèle pyramidal, il existe quatre autres niveaux de sources

d'information à considérer pour mieux comprendre l'épidémiologie réelle des cas de maltraitance envers les enfants. Ces quatre autres niveaux regroupent les services avec pouvoir d'enquête (police, coroner, etc.), les organisations publiques (écoles, hôpitaux, etc.), la communauté (voisinage, famille, etc.) ainsi que ceux jamais détectés (Clément et al., 2009b; Fallon et al., 2020).

Plusieurs études portant sur l'ampleur de l'abus physique ont été réalisées en utilisant différentes approches méthodologiques au Québec. Au niveau de la pointe de l'iceberg, des chercheurs ont réalisé l'Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse (EIQ) périodiquement afin de mieux interpréter la réalité des situations évaluées par les services de protection de la jeunesse (Hélie et al., 2017). Selon cette étude, l'abus physique est la troisième forme de maltraitance la plus importante auprès des enfants après la négligence et l'exposition à la violence conjugale. Le phénomène de la forte cooccurrence de l'abus physique vécue avec d'autres formes de mauvais traitements est également présent dans plusieurs cas (Fallon et al., 2020; Hélie et al., 2017).

L'EIQ fait partie des démarches mises en place par le gouvernement provincial permettant de favoriser l'avancement des connaissances face aux situations que vivent les enfants suivis en protection de la jeunesse. L'EIQ a été réalisée à quatre reprises depuis 1998 et la plus récente porte sur les données obtenues en 2014 (Hélie et al., 2017). Cette étude est basée sur une collecte de données auprès des intervenants de la protection de la jeunesse sur tous les cas d'abus et de négligence signalés et retenus par les DPJ. L'incidence de l'abus physique se caractérise par la présence d'une première occurrence d'un signalement d'abus physique évalué comme fondé au cours de l'année ciblée. L'incidence de l'abus physique, telle que documentée dans l'EIQ en 2014, est estimée à 2,6 sur 1000 enfants québécois. Selon cette étude, les cas d'abus dans les services de

protection se manifestent le plus souvent par frapper l'enfant avec la main (42 %) ou avec un objet (24 %). Il arrive dans 16 % des situations d'abus que les enfants se font secouer, pousser, attraper ou projeter par le parent et dans 8 % des cas qu'ils se font donner un coup de pied/poing ou mordre. Les autres manifestations d'abus représentent ensemble environ 10 % des cas, surviennent peu fréquemment et peuvent prendre la forme d'étranglement, d'empoisonnement, d'agression à arme blanche ou autre (Hélie et al., 2017).

Toujours selon les études réalisées auprès des enfants desservis par les services de protection, il existe une forte proportion d'entre eux qui ont vécu de l'abus physique en cooccurrence avec au moins une autre forme de mauvais traitements (Larrivée et al., 2007, 2009). Les études de Larrivée et al., (2007, 2009) ont mis en évidence le phénomène de la cooccurrence de l'abus physique à partir des données de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants - 2003 (EIC). Ce phénomène représente entre 33 % et 47 % des enfants desservis par les services de protection de la jeunesse (Larrivée et al., 2007, 2009). En effet, lorsque l'abus physique survient plus d'une fois, cela augmente également la probabilité d'une cooccurrence de cette forme avec d'autres formes de maltraitance; par exemple celle de l'abus physique et les mauvais traitements psychologiques (47%) ou la négligence (46%) (Larrivée et al., 2007). Selon cette même étude, la cooccurrence de l'abus physique avec une autre forme de maltraitance dont l'abandon ou l'abus sexuel représente environ 5 % des cas évalués. En outre, une grande majorité des enfants de l'étude (80 %) vivent de l'abus physique combiné avec deux autres types de maltraitance soit de la négligence et des mauvais traitements psychologiques. Outre le taux élevé à considérer en fonction des types mauvais traitements infligés, le contexte ainsi que les facteurs sont d'importants éléments à considérer pour mieux comprendre la réalité des familles où l'on retrouve l'abus physique en cooccurrence avec d'autres types de maltraitance.

Enfin, selon Larrivée et al. (2007), les filles sont plus à risque de vivre cette maltraitance en cooccurrence avec une ou deux autres formes. Lorsque l'abus physique survient dans un contexte autre qu'une mesure disciplinaire par exemple qu'il soit par rapport à de l'impulsivité irrationnelle, le risque d'une cooccurrence augmentent de deux tiers (66 %).

D'autres études réalisées dans différents pays ont également porté une attention au phénomène de la cooccurrence de la maltraitance vécue chez les enfants. Les auteurs Matsumoto et ses collaborateurs (2021) ont réalisé une méta-analyse basée sur neuf études composées d'échantillons cliniques provenant de différents pays. Les résultats de cette méta-analyse ont démontré qu'il existe un phénomène de cooccurrence entre les types de maltraitance (psychologique, physique, sexuelle). Les auteurs soutiennent que l'intervention auprès des enfants dans les cas de maltraitance physique (abus physique ou négligence physique) doit tenir compte de l'omniprésence d'une maltraitance psychologique (abus psychologique ou négligence émotionnelle) dans l'évaluation de la situation. Les résultats montrent que la plus forte association parmi les cinq types de maltraitance en cooccurrence est celle de l'abus physique jumelé à l'abus psychologique. Il a également été démontré que chez les enfants plus âgés, l'abus physique tend à se produire davantage en cooccurrence avec la négligence émotionnelle.

#### **1.4 Loi sur la protection de la jeunesse au Québec**

Au Québec, la LPJ a pour but de protéger les enfants des situations compromettant leur sécurité et leur développement (Gouvernement du Québec, 2010). Chacune des seize régions est dotée d'une DPJ qui assure l'application de la loi auprès des enfants et des familles. Celle-ci est responsable d'évaluer le signalement, de mettre fin à la situation de compromission et d'éviter que la situation se reproduise. Cette loi d'exception est applicable par l'État dans des situations

signalées d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuel, d'abus physique ainsi que pour troubles de comportement sérieux (Gouvernement du Québec, 2010).

La première étape du processus d'intervention en protection de la jeunesse est la réception du signalement qui provient des professionnels ou citoyens qui sont témoins de situations inquiétantes ou qui reçoivent les verbalisations des enfants. Ceux-ci proviennent des milieux que fréquente l'enfant (famille, voisin, garderie, école, communautaire, etc.) ou des services communautaires ou publiques (policiers, intervenants, etc.) (Précourt et al., 2019). Une fois la réception et le traitement du signalement effectués, les délégués de la DPJ déterminent si la situation signalée est recevable en vertu de l'article 38 de la LPJ. Dans le cas où la situation signalée est recevable, le signalement est retenu pour une évaluation approfondie et un code de priorité indique le niveau d'urgence pour procéder à son évaluation. (Gouvernement du Québec, 2010). La seconde étape du processus d'intervention a pour but l'évaluation de la situation qui a été retenue afin de déterminer si les éléments signalés sont fondés et s'il y a compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant. L'évaluation porte alors sur la nature, la gravité, la fréquence et la durée des faits signalés. Dans les situations où des accusations criminelles doivent être déposées (abus physique, abus sexuel et négligence sévère), une entente multisectorielle est enclenchée auprès des professionnels impliqués (enquêteurs, procureur, etc.). Après que toutes les personnes concernées aient été rencontrées, l'intervenant responsable de l'évaluation détermine si la famille se retrouve en besoin de services de la DPJ ou s'il y a fermeture du dossier (Gouvernement du Québec, 2010).

Dans les cas où le processus d'intervention se poursuit, la troisième étape consiste en l'orientation où le choix des mesures à prendre pour éviter que la situation ne se reproduise et est

réalisée par la DPJ (Précourt et al., 2019). Si les parents et l'enfant (si âgé de 14 ans et plus) sont en mesure de reconnaître les faits, de collaborer aux services et de s'engager à respecter la mesure, il peut y avoir une entente pour des mesures volontaires ou pour une intervention de courte durée (Précourt et al., 2019). Lorsque les parties ne s'entendent pas, le recours à des mesures judiciaires est nécessaire afin d'obtenir une ordonnance du Tribunal à la Chambre de la jeunesse.

Enfin, à la quatrième étape, le dossier est transféré à l'intervenant de l'application des mesures qui prend en charge le dossier afin d'assurer un suivi et de veiller à ce que les orientations déterminées à l'étape précédente soient respectées, tout en s'assurant qu'il n'y a pas de compromission pour l'enfant. À cette étape, un plan d'intervention est déterminé avec l'enfant et les parents afin de préciser les besoins, les objectifs, les moyens ainsi que la durée. Il y a une révision régulière de la situation afin de revoir les mesures, déterminer si le besoin de services de la DPJ est toujours nécessaire et de convenir de nouvelles ententes au besoin (Gouvernement du Québec, 2010). Finalement, l'objectif d'intervention de la protection de la jeunesse est atteint lorsque la sécurité et/ou le développement de l'enfant ne sont plus compromis. Dès que la situation se résorbe et qu'il n'y a plus de compromission, les services de protection doivent se retirer et, il y a fin de l'intervention de la DPJ (Précourt et al., 2019). Il peut également y avoir une référence vers une ressource d'aide pour d'autres services qui ne sont pas en lien avec le besoin de protection de l'enfant (Précourt et al., 2019).

L'application de la LPJ est délicate et constitue un défi d'intervention auprès des familles, car il s'agit d'un contexte d'application d'une loi d'exception, ce qui réfère au caractère coercitif et intrusif tout en travaillant dans un contexte de relation d'aide (Guay, 2010). De plus, l'action concertée auprès des différents partenaires demeure également un défi dans l'optique de la

continuation et de l'accessibilité des services pour les familles (Précourt et al., 2019). Selon une recension des écrits de Bouchard et al. (2016), il existe peu d'études axées sur les interventions pour abus physique exclusivement. Toutefois, les études sont nombreuses à privilégier l'approche de type cognitivo-comportementale auprès de ces familles suivies pour abus physique. Les interventions de type cognitivo-comportementale ciblent notamment l'amélioration des interactions et le développement d'habiletés spécifiques. Il apparaît que l'utilisation de cette approche avec ces familles a engendré des impacts positifs dans les pratiques des parents (Bouchard et al., 2016; Kolko et al., 2011). De plus, l'emphase mise sur les pratiques parentales positives ainsi que l'aide apportée aux parents à modifier leurs cognitions en lien avec les méthodes éducatives apparaissent comme des pistes d'intervention bénéfiques (Durrant, 2008 ; Gershoff et al., 2017). En outre, les facteurs de risque de l'abus étant multivariés et interreliés, il importe d'adopter une perspective écosystémique (Mehta et al., 2021). L'intervention thérapeutique doit tenir compte des facteurs de risque en ciblant le changement de comportements dysfonctionnels (Mehta et al., 2021).

## **1.5 Cadre théorique**

### ***1.5.1 Modèle écologique***

Bronfenbrenner (1979) a développé le modèle écologique en tenant compte de l'interaction constante ainsi que de l'interdépendance des milieux de vie dans lesquels évoluent les individus (systèmes) (Le Bossé & Dufort, 2001). Ce modèle, aussi appelé écosystémique, est composé de cinq systèmes, soit : l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, l'exosystème et le macrosystème. Chacun des systèmes s'inter-influence et englobe des caractéristiques spécifiques qui influencent le développement de l'individu (ou d'une problématique vécue par ce dernier). Il est particulièrement intéressant d'utiliser cette approche pour aborder les situations complexes

comportant une multitude de facteurs (Fuller-Thomson & Sawyer, 2014). À cet effet, l'abus physique est reconnu pour survenir dans des situations complexes notamment par la présence de nombreux facteurs de risque attribuables à différents systèmes (Belsky, 1993; Larivée et al., 2007; Le Bossé & Dufort, 2001; Pittner et al., 2019).

#### **1.5.1.1. Ontosystème**

L'ontosystème se définit par les caractéristiques de l'individu qui le place à risque (Le Bossé & Dufort, 2001). En commençant par la période périnatale, certains facteurs précipitants peuvent augmenter le risque qu'un enfant, placé au centre de l'analyse, subisse de la violence au cours de sa vie notamment par les complications vécues par la mère au cours de la grossesse et durant la naissance (Black et al., 2001). De plus, les garçons sont plus nombreux que les filles à vivre cette violence (Berger, 2005; Clément et al., 2013a; Hélie et al., 2017; Norman et al., 2012; Tourigny et al., 2008), sauf à l'adolescence où les filles les surpassent légèrement (Clément et al., 2013a; Hélie et al., 2017). Les garçons âgés entre 6 et 12 ans sont en proportion plus nombreux à être victimes de violence physique au sein de la famille que les filles et les garçons des autres groupes d'âge (Berger, 2005; Clément et al., 2013a; Clément et al., 2019; Hélie et al., 2017; Norman et al., 2012). Les garçons de ces âges représentent un peu moins de 50 % des enfants suivis en protection de la jeunesse (Hélie et al., 2017). Le tempérament difficile ou perçu comme étant plus turbulent par les parents est aussi un facteur prédicteur de cette violence (Clément et al., 2013a; Clément et al., 2019). Le niveau d'agressivité des enfants peut être un important prédicteur bien qu'il n'est pas évident de démontrer le lien de cette influence, car plusieurs explications sont plausibles (Berger, 2005). En ce sens, le niveau d'agressivité de l'enfant peut être influencé par l'utilisation de la violence comme méthode éducative ou dû au fait que l'enfant agressif engendre une réponse agressive de la part du parent (Berger, 2005). Le handicap des enfants qu'il soit

physique/santé (déficience visuelle, handicaps orthopédiques, asthme, polyarthrite rhumatoïde juvénile), intellectuel (déficience intellectuelle légère à profonde), comportemental (trouble du comportement, trouble du spectre de l'autisme) ou d'ordre de la communication (trouble du langage, de la communication, d'apprentissage ou de surdité) les rendent préjudiciables à de la maltraitance en forte cooccurrence, et ce, tôt dans leur enfance (Sullivan & Knutson, 2000).

#### **1.5.1.2. Microsystème**

Le microsystème concerne les milieux de vie de l'enfant et les caractéristiques de toutes les personnes qui ont une relation directe avec celui-ci (Le Bossé & Dufort, 2001). Dans un premier temps, il sera question de facteurs liés aux parents comme individus suivi des caractéristiques liées à la famille. Tout d'abord certaines vulnérabilités sur le plan de la santé mentale des parents telles que la dépression (Berger, 2005), une humeur dépressive, une détresse émotionnelle, l'anxiété et les plaintes somatiques (Black et al., 2001; Larrivée et al., 2007) accentuent l'utilisation de l'abus physique comme méthode éducative. Sur le plan des habitudes de vie des parents, la consommation d'alcool (Berger, 2005; Springer et al., 2007) notamment celle de la mère (Berger, 2005), une dépendance/abus de substance (Black et al., 2001; Fuller-Thomson et Sawyer, 2014) ainsi que les comportements délinquants telle que la criminalité (Black et al., 2001) sont parmi les facteurs associés à l'abus physique. Au niveau des attitudes parentales, ceux qui démontrent un sentiment d'incompétence en tant que parent, une tendance à croire que la violence est parfois nécessaire et efficace (Clément et al., 2019), à se fâcher et à se mettre en colère, sont plus enclin à abuser physiquement les enfants (Black et al., 2001). Le jeune âge des parents (Black et al., 2001; Brown et al., 1998), le faible niveau d'éducation (Black et al., 2001; Springer et al., 2007) et le peu de formation professionnelle, notamment celle des pères (Springer et al., 2007) et le stress parental (Black & al., 2001; Larrivée & al., 2007) ont également été corrélés avec l'abus physique envers

les enfants. Enfin, la transmission intergénérationnelle c'est-à-dire le fait que le parent ait été victime de violence physique durant son enfance augmente le risque qu'un enfant se fasse maltraiter à son tour (Bartlett et al., 2017; Berger, 2005), notamment lorsque la mère a un historique de mauvais traitements multiples (Bartlett et al., 2017).

Ensuite, au niveau de la composition de la famille, certains facteurs accentuent le risque que l'abus physique survienne. Entre autres, les recherches ont démontré le rôle de la monoparentalité (divorce/séparation) (Berger, 2005; Black et al., 2001; Larrivée et al., 2007), la présence d'au moins un parent cohabitant avec l'enfant né hors du Canada (Clément et al., 2009a; Larrivée et al., 2007) et un nombre élevé d'enfants au sein de la famille (Berger, 2005; Springer et al., 2007) comme étant des facteurs de risque familiaux de la violence physique. Le faible soutien social, l'isolement et les événements de vie stressants sont également des facteurs de risque familiaux importants (Black et al., 2001; Larrivée et al., 2007). D'autres facteurs familiaux augmentent le risque d'abus physique, notamment les problèmes interpersonnels avec les enfants, la famille et l'entourage (Black et al., 2001; Larrivée et al., 2007), les problèmes et les difficultés conjugales (Springer et al., 2007) ainsi que la violence conjugale (d'actualité ou du passé) (Berger, 2005; Springer et al., 2007), et ce, de manière plus significative que les autres cas de mauvais traitements (Berger, 2005; Clément et al., 2009a; Larrivée et al., 2007). Les difficultés financières tels que le revenu peu élevé, la pauvreté ou le stress financier (Berger, 2005; Larrivée et al., 2007; Maguire-Jack & Font, 2017), la dépendance aux prestations d'aide sociale (Black et al., 2001) sont présents dans les familles à risque d'abus physique.

### **1.5.1.3. Mésosystème**

Le mésosystème se définit comme étant les interrelations et les influences entre les différents microsystèmes de l'individu (Le Bossé & Dufort, 2001). Au niveau de l'environnement social, la mobilité du voisinage dans les quartiers défavorisés augmente le risque d'abus (Maguire-Jack & Font, 2017). Cela pourrait être expliqué par la difficulté à se trouver un réseau de soutien social de proximité durable dans le voisinage, ce qui accentuerait en retour l'isolement des familles. De plus, le changement fréquent des membres du voisinage peut accentuer le stress des familles à faible revenu qui demeurent dans un quartier appauvri par besoin et non par choix, car celles-ci ne sont pas en mesure de déménager dans le quartier de leur choix (Maguire-Jack & Font, 2017).

### **1.5.1.4. Macrosystème**

Enfin, le macrosystème concerne les facteurs sociétaux et culturels (Le Bossé & Dufort, 2001). À cet effet, rappelons qu'au Canada et au Québec, le code criminel légifère le caractère raisonnable de la violence (Gouvernement du Canada, 2023) tandis que la LPJ encadre les pratiques parentales nuisibles pour les enfants (Gouvernement du Québec, 2023). Le fait que la force raisonnable soit encore admise légalement peut ainsi agir comme facteur de risque de la violence envers les enfants puisqu'il s'agit d'une norme à laquelle il est attendu que les parents adhèrent.

Pour terminer, il importe de mentionner que le modèle cumulatif est intéressant à utiliser afin de dépister les facteurs de risque d'abus physique (Fuller-Thomson & Sawyer, 2014). Selon Bergle et al. (2010), c'est le cumul des facteurs de risque qui augmente le risque que l'enfant subisse de l'abus physique. Par exemple, le fait de vivre avec un parent qui présente un problème de dépendance était plus significatif comme indicateur pour l'abus physique vécu seul que chez

les parents divorcés ou sans emploi. Quand deux facteurs de risque chez les parents sont présents soit un problème de dépendance, un divorce ou le non-emploi, la prévalence de l'abus physique augmente considérablement (Fuller-Thomson & Sawyer, 2014; Mackenzie et al., 2011).

### ***1.5.2 Profil des familles suivies en protection de la jeunesse***

Bien que l'étiologie de l'abus physique envers les enfants soit utile pour déceler les facteurs aggravants et précipitants, quelques rares études ont démontré qu'il ne s'agit pas d'une réalité homogène et qu'il existe divers contextes où peut survenir l'abus physique envers les enfants (Clément et al., 2009a; Larrivée et al., 2007). Ainsi les modèles d'analyses par personnes, plutôt que par variable, de même que les modèles d'analyses qui mettent l'emphase sur les formes multiples de maltraitance, s'avèrent pertinents pour comprendre la réalité des familles dont l'enfant est victime d'abus physique (Fuller-Thomson & Sawyer, 2014). En se basant sur ce principe, quelques études permettent de dresser une typologie des familles dont un enfant est victime d'abus physique qui permet d'établir une relation entre les caractéristiques individuelles, parentales, familiales et sociales.

L'étude de Haskett et al. (2004) a permis de démontrer la présence de quatre profils de familles ayant un enfant signalé pour abus physique fondé en protection de la jeunesse. Les parents du premier groupe démontrent une capacité de résolution de problèmes significativement plus élevée que ceux du troisième groupe. C'est aussi le groupe pour lequel on retrouve le plus de parents caucasiens par rapport aux trois autres. Les parents démontrent aussi une forte sensibilité parentale, un regard positif de leur enfant ainsi que le plus bas niveau de désengagement dans ce groupe. Le deuxième groupe se différencie du premier par son taux élevé de parents qui utilisent la discipline physique (telle que documentée par le PC-CTS). Les troisième et quatrième groupes se caractérisent par des difficultés significatives concernant leur rôle en tant que parents. Les

parents du troisième groupe semblent être les plus détachés de leur rôle parental. À cet effet, les parents de ce groupe sont peu nombreux à utiliser la discipline physique, mais démontrent un fort désengagement parental, peu d'émotions et un faible niveau de parentalité intrusive (capacité à reconnaître et comprendre le besoin d'autonomie et d'indépendance de l'enfant). Les parents du quatrième groupe quant à eux sont les plus nombreux à utiliser la discipline physique, ont le plus haut score concernant un regard négatif de leur enfant et démontrent le plus haut niveau de parentalité intrusive.

L'étude de Clément et al. (2009a) a permis de classifier les familles dont la situation de l'enfant a fait l'objet d'un signalement retenu pour à la DPJ pour abus ou négligence en quatre groupes à partir des données de l'EIQ-1998, soit : 1) *les enfants victimes de violence familiale* ; 2) *les enfants présentant des difficultés multiples* ; 3) *les enfants victimes de négligence chronique intergénérationnelle* ; 4) *les enfants victimes de conditions de vie difficiles et du mode de vie chaotique des parents*. L'abus physique se trouve en forte proportion dans le premier groupe, et plus spécifiquement sous forme de discipline physique abusive (56 %) et de brutalité impulsive irrationnelle du parent (30 %). Au niveau des autres alinéas de la LPJ saisis dans ce groupe, on retrouve des mauvais traitements psychologiques notamment pour exposition à la violence conjugale et pour rejet, dénigrement ou désapprobation de la part du parent. Au niveau individuel, les enfants ne présentent pas de caractéristiques qui les distinguent des enfants des autres groupes, cependant sur le plan physique, ils sont nombreux à présenter des séquelles ou blessures à posteriori. Au niveau des caractéristiques des parents et de la famille, on y retrouve davantage de parents nés dans un autre pays que le Canada et une forte occurrence de violence conjugale. Les services auxquels les familles de ce premier groupe sont les plus souvent référées sont d'ordre psychosocial (ex. : suivi psychiatrique ou psychologique) (Clément et al., 2009a).

Les études de Larrivée et al. (2007, 2009), réalisées à partir des données de l'EIQ (1998) et de l'EIC (2003) portant sur les situations de protection ont aussi mis en évidence des profils d'enfants victimes d'abus physique. Dans la première étude (Larrivée et al., 2007), les auteurs ont voulu identifier les caractéristiques des familles lorsqu'il y a présence de cooccurrence de l'abus physique avec d'autres formes de maltraitements à partir des données de l'EIQ. Ils ont ainsi classé les enfants selon la présence exclusive d'abus physique ou la présence d'abus physique et d'une autre forme de mauvais traitements. Le premier groupe d'enfants est issu d'un milieu familial décrit comme étant *dysnormatif*. Il se caractérise par la présence d'un événement unique d'abus et par un nombre plus élevé de familles issues de la diversité culturelle. Le second groupe d'enfants provient d'un milieu qualifié de *dysfonctionnel*. Il se définit par de nombreuses difficultés sur plusieurs plans (difficultés sociales, santé physique) tant chez l'enfant et le parent. Une insécurité financière est également présente chez ces familles. Les situations documentées sont plus chroniques dans les milieux *dysfonctionnels* et la fratrie se retrouve en plus grand risque d'abus physique. Les auteurs ont observé que si la famille rencontrait des difficultés financières ou un faible soutien social ou qu'au moins un des parents ne collabore pas avec les services de protection, les enfants étaient deux fois plus à risque de subir de l'abus physique en cooccurrence avec au moins une autre forme de mauvais traitements. Tandis que dans des proportions similaires, les garçons sont autant à risque que les filles de vivre de l'abus physique peu importe la provenance d'un milieu familial qu'il soit *dysnormatif* ou *dysfonctionnel*. L'abus survenu dans un contexte de discipline parentale réduit le risque de la présence d'une cooccurrence (Larrivée et al., 2007).

Dans la seconde étude (Larrivée et al., 2009), les auteurs ont voulu identifier les facteurs associés aux situations d'abus physique uniquement (AP) par rapport à celles où il y a présence d'abus physique et d'autres maltraitements (AP+) à partir des données de l'EIC. En termes de

distinctions, les enfants du groupe AP+ sont plus nombreux à avoir une ascendance autochtone, un signalement antérieur, un dossier ouvert (au service de protection de la jeunesse), à présenter des symptômes de dépression/anxiété, à faire l'usage abusif de drogues, à démontrer des comportements autodestructeurs, à utiliser la violence à l'égard des autres ainsi qu'à présenter un taux d'absentéisme scolaire. D'autres éléments en ce qui a trait aux caractéristiques des figures parentales distinguent les enfants du groupe AP de celui du groupe AP+. En effet, les figures parentales des enfants du groupe AP+ ont recours à l'aide sociale, démontrent des problèmes sur le plan de l'usage abusif d'alcool, de la toxicomanie et des activités reliées à la criminalité. Ces parents présentent également un déficit cognitif, des problèmes de santé mentale, un manque de soutien social, des antécédents de mauvais traitements ou sont victimes de violence familiale. Sur le plan familial, les enfants du groupe AP vivent dans un milieu où l'on compte une plus grande fratrie comparativement aux enfants du groupe AP+. En ce qui concerne les situations signalées, les enfants du groupe d'AP+ sont plus nombreux à être signalés en même temps que la fratrie, ils vivent de l'abus physique à répétition et démontrent des séquelles psychologiques. Inversement, les enfants du groupe AP sont plus nombreux à vivre un incident unique d'abus physique. En terme de similitudes présentes chez les deux groupes, l'utilisation de la punition corporelle, l'abus par la mère ou le père et le type de famille (biparentale, recomposée ou monoparentale) sont présents dans une même proportion (Larrivée et al., 2009).

L'étude de Goulet et al. (2018) a porté, quant à elle, sur l'identification de profils de familles à partir des données issues de la dernière édition de l'EIQ-2014. L'analyse des données par classes latentes a permis aux auteures d'identifier cinq profils de familles. Parmi ceux-ci, deux d'entre eux regroupaient les enfants victimes d'abus physique. Le premier profil soit celui des *familles dysnormatives* se définit principalement par les pratiques parentales hors normes. Il

compte le plus grand nombre d'incidents fondés en abus physique, est le plus souvent prise en charge par le DPJ, est plus nombreux à compter un parent d'une minorité visible ainsi qu'une précarité financière. Le second profil défini comme celui des *familles dysfonctionnelles* est celui des enfants victimes d'abus en cooccurrence avec d'autres mauvais traitements et se caractérise par un score élevé de difficultés : les enfants de ce profil sont les plus nombreux à présenter un risque d'abus physique, sont plus jeunes, le milieu familial est teinté de violence qui se voit par un climat familial négatif, l'exposition à la violence conjugale ainsi que l'utilisation de pratiques parentales dysnormatives. Les parents présentent également des difficultés notamment sur le plan de l'usage abusif d'alcool et de drogues.

Pour terminer, une récente étude réalisée par Clément et ses collaborateurs (en préparation) à partir d'une analyse secondaire des données par regroupement hiérarchique réalisée à partir de l'EIQ-2014 (Hélie et al., 2017) a mené à la découverte de cinq profils distincts de familles suivies à la DPJ pour abus physique et risque d'abus physique. Les profils regroupent les caractéristiques distinctes des familles selon la présence et l'absence de divers facteurs écosystémiques. Le premier profil s'intitule *Familles dysnormatives* et regroupe plus de la moitié des enfants (53,7%) dont le motif de signalement se réfère à l'abus physique. Les méthodes éducatives des parents de ces familles dépassent la « norme » de ce qui est considéré comme étant des méthodes éducatives raisonnables. Les enfants de ces familles démontrent peu de difficultés sur le plan personnel. Les auteurs soutiennent que pour ces parents, la violence semble être un mode relationnel étant donné la présence de cette dernière dans l'éducation des enfants et dans la relation conjugale. La présence de parents issus de minorités visibles est également davantage présente dans ce profil. Le deuxième profil intitulé *Familles fragilisées* regroupe 27,8% des familles. Environ la moitié de ces familles ont déjà reçu les services de la protection de la jeunesse ultérieurement. Dans certains cas, des

agressions psychologiques surviennent en cooccurrence à l'abus physique. Bien que les familles de ce profil n'aient pas de difficultés particulières qui les distinguent des autres profils, les difficultés familiales impactent tout de même les enfants puisqu'ils se retrouvent suivis par les services de protection de la jeunesse. Le troisième profil regroupe les *Enfants en difficultés* qui représentent environ un enfant sur dix (11,4%) de l'échantillon. Les enfants de ce profil sont plus souvent des garçons et sont plus nombreux à être signalés aussi pour trouble de comportement. Ce sont d'ailleurs les difficultés observées chez l'enfant qui distinguent ce profil des autres profils. Le quatrième profil s'intitule *Familles multidysfonctionnelles* et regroupe 3,9% des enfants. Les parents de ces familles vivent de nombreuses difficultés personnelles (santé mentale, toxicomanie, problèmes de santé physique). Ces familles présentent des difficultés sur le plan socioéconomique telles que pauvreté, surpeuplement du logement et logement non sécuritaire. Près de la moitié des enfants de ce profil ont été exposés à la violence conjugale et aucun trouble de comportement ne sont signalés chez les enfants. C'est plutôt la grande détresse des parents et des familles qui caractérise ce groupe. Le cinquième profil regroupe les *Enfants en grands besoins* qui représentent la plus petite proportion de l'échantillon soit 3,2%. L'ensemble des enfants de ce profil ont des problèmes internalisés, externalisés, développementaux, d'attachement et/ou cognitifs. Ils proviennent de milieux où l'on retrouve de la pauvreté. Bref, ces enfants démontrent de grands besoins.

## **1.6 Objectifs de l'étude**

Le présent mémoire vise à valider la perception des intervenants en protection de la jeunesse face aux profils de familles dont un enfant a eu un signalement retenu et fondé pour abus physique à la DPJ. Les profils à valider dans le cadre de cette étude, présentés dans la section précédente, sont issus de l'analyse secondaire par regroupement hiérarchique réalisée à partir des

données de l'EIQ-2014 (Hélie et al., 2017) réalisée par Clément et ses collaborateurs (en préparation). Cette recherche permettra la mise en commun des connaissances scientifiques et celles basées sur le point de vue des professionnels afin de produire de nouvelles connaissances face à la typologie des familles où l'on retrouve de cas d'abus physique.

Plus précisément, les objectifs spécifiques de la recherche sont de :

1. Étudier la perception des intervenants face aux différents profils familiaux présentés afin d'arrimer les connaissances scientifiques aux connaissances professionnelles ;
2. Explorer le point de vue des intervenants face aux besoins des enfants et des familles dans les différents profils présentés, et notamment les besoins en termes de services;
3. Explorer du point de vue des intervenants œuvrant en protection de la jeunesse, les recommandations et les implications en termes de services à mettre en place auprès des familles et des enfants suivis pour abus physique.

## CHAPITRE 2

### 2. MÉTHODOLOGIE

Ce deuxième chapitre aborde la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude. Il sera donc question de l'approche de recherche préconisée et du devis descriptif qui en découle. Les participants ayant pris part aux groupes de discussions seront également présentés. S'en suivra une description du processus de collecte de données réalisé à l'aide d'une entrevue de groupe focalisée et d'un questionnaire des données sociodémographiques. Finalement, les considérations éthiques de ce projet seront présentées.

#### 2.1 Approche de recherche préconisée

La méthodologie qualitative est privilégiée pour cette étude. La recherche qualitative sert à répondre aux questions de recherche portant sur des situations complexes ou à l'exploration, à la description et à la compréhension de phénomènes (Fortin & Gagnon, 2016). Plus précisément, la présente recherche porte sur une méthodologie qualitative de type descriptive simple. Le devis descriptif sert à décrire des phénomènes simplement, sans faire appel à une méthodologie qualitative particulière. Ce devis vise davantage à décrire un phénomène d'intérêt et les concepts qui s'y rattachent plutôt qu'à lui donner un sens interprétatif. Il est particulièrement intéressant à utiliser lorsqu'il s'agit d'un phénomène peu connu et peu étudié par les chercheurs (Fortin & Gagnon, 2016). Dans le cadre de cette étude, la validation de la typologie de profils auprès d'une population cible (i.e. intervenantes PJ) est le phénomène peu étudié. Dans les disciplines appliquées, telles que la psychologie, le devis descriptif est le devis de choix et est souvent utilisé (Sandelowski, 2000).

## 2.2 Participants

Dans le but de bien répondre à la question de recherche, il a été convenu que les professionnels œuvrant au sein des services de protection de la jeunesse constitueraient la population de choix. Étant donné qu'il est question de valider la perception de ces intervenantes qui travaillent auprès des familles ayant eu un suivi pour abus physique, les intervenantes provenant du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) qui travaillent pour les services de protection de la jeunesse ont été ciblées pour répondre aux entrevues de groupe. Le recrutement des intervenantes à travers ces deux régions avait pour but de permettre le plus possible à ce que celles-ci soit bien représentées. L'étude visait à rejoindre de cinq à dix participants par région pour un total d'environ 15 participants. Afin d'être éligibles à participer à cette étude, les intervenantes devaient respecter les critères d'inclusion suivants, soit : 1) Agir à titre d'intervenante de protection de la jeunesse soit pour le service de réception et traitement du signalement (RTS), d'évaluation et d'orientation (É/O), d'application des mesures (AM) ou tous autres titres d'emploi dans ce domaine ; 2) Être à l'emploi du CISSSO ou du CCSMTL ; et 3) Travailler ou avoir travaillé dans le passé auprès des familles dont le motif de signalement à la DPJ est l'abus physique.

Le recrutement des participantes s'est fait par l'entremise des gestionnaires et des coordonnateurs qui ont transmis la documentation remise par l'équipe de recherche à leurs équipes d'intervenantes de la DPJ. La documentation remise aux gestionnaires et aux coordonnateurs contenait une affiche promotionnelle décrivant le projet de recherche ainsi que les démarches à suivre pour que les intervenantes puissent signifier leur intérêt de participer à l'étude. Les intervenantes intéressées ont manifesté leur intérêt en complétant le court questionnaire

sociodémographique se trouvant sur la plateforme LimeSurvey. Ce questionnaire a notamment permis de recueillir leurs coordonnées afin qu'elles puissent être contactées individuellement par courriel pour recevoir les informations relatives à la date et l'heure de l'entrevue. Une fois que les intervenantes confirmaient leur présence en répondant au courriel, elles étaient invitées à compléter le formulaire d'information, de consentement et de confidentialité (Annexe 3 à 5). Finalement, elles ont reçu le lien vers la plateforme Teams pour la tenue du groupe de discussion via vidéoconférence.

Au total, trois groupes de discussion focalisée ont été réalisés avec un total de 13 participantes. Le groupe de participantes de la région de l'Outaouais (CISSSO) était composé de sept répondantes. Du côté de Montréal (CSSMTL), deux entrevues de groupes ont été réalisées l'une composée de quatre participantes et l'autre de deux participantes. Pour des raisons de délais administratifs, les groupes de discussion ont été séparés par région, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de mixité des participantes entre les régions. Les participantes interviewées proviennent majoritairement des équipes de la réception et du traitement du signalement (RTS; n=2), de l'évaluation et orientation (E/O; n=3) et de l'application des mesures (AM; n=5). Quelques répondantes ayant pris part à l'étude ont déjà occupé des postes soit à l'É/O ou à l'AM et travaillent maintenant dans des postes spécialisés (Autre; n=3), mais continuent de travailler pour la DPJ. Toutes les répondantes de l'Outaouais font partie d'un comité d'abus physique à la DPJ alors que celles de Montréal font soit partie des équipes d'intervention spécifiquement pour les situations d'abus physique complexes, ont un fort intérêt pour cette clientèle ou possèdent une expérience significative auprès de ces familles.

La majorité des répondantes sont de genre féminin et sont âgées en moyenne de 39 ans. En effet, l'échantillon est composé de 12 personnes s'identifiant au genre féminin et d'une personne à celui du genre masculin. L'utilisation de l'appellation au féminin a été priorisée dans ce cadre de cette étude étant donné la représentativité presque exclusivement féminine au sein des participantes. L'âge des répondantes varie entre 24 et 55 ans. Les répondantes possèdent 11 années d'expériences en moyenne au sein des équipes DPJ (ET= 9; Médiane=10). Deux répondantes considèrent qu'elles ne connaissent pas d'outils et n'ont pas reçu de formation portant spécifiquement sur l'intervention en contexte d'abus physique. Tandis que les 11 autres participantes confirment avoir participé à au moins une formation ou utilisent minimalement des outils cliniques développés pour soutenir la pratique dans ces contextes. Parmi les outils énumérés par les répondantes, on y retrouve le *Guide de référence en abus physique* (Madore, 2019), le *Guide de soutien à la pratique en abus physique chez les enfants âgés de 0 à 11 ans du Centre Jeunesse de Montréal Institut universitaire* (Berrit et al., 2010) et le *SSP – Définition des termes et concepts utilisés dans la ventilation de la table des valeurs des articles 38 et 38.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse* (Dufault, 2012). Le Tableau 1 présente les caractéristiques des participantes ayant pris part aux groupes de discussion. Ces caractéristiques ont été collectées à partir du questionnaire sociodémographique.

Tableau 1

*Caractéristiques des participantes à l'étude*

<b>ID</b>	<b>Âge</b>	<b>Expérience (années)</b>	<b>Équipe</b>	<b>Dernier diplôme</b>	<b>Outils utilisés AP</b>	<b>Formation en AP</b>
INT1	30-44	10-20	Autre	BAC	Oui	Oui
INT2	45 +	20-30	Autre	BAC	Oui	Oui

ID	Âge	Expérience (années)	Équipe	Dernier diplôme	Outils utilisés AP	Formation en AP
INT3	30-44	10-20	É/O	BAC	Oui	N/A
INT4	45 +	20-30	RTS	BAC	Oui	Oui
INT5	30-44	10-20	Autre	BAC	Oui	Oui
INT6	- 30	0-5	É/O	Maîtrise	Oui	Non
INT7	30-44	0-5	AM	BAC	Non	Non
INT8	30-44	0-5	AM	BAC	Oui (autre)	Non
INT9	30-44	0-5	AM	BAC	Non	Oui
INT10	45 +	10-20	RTS	BAC	Oui	Oui
INT11	45 +	5-10	AM	DEC	Oui	Oui
INT12	- 30	0-5	AM	BAC	Oui	Non
INT13	30-44	5-10	É/O	Maîtrise	Oui (autre)	Oui

## 2.3 Collecte de données

### 2.3.1 Entrevue de groupe focalisée

Les participantes ont pris part à l'étude par vidéoconférence par le biais de la plateforme Teams. Pour faciliter la transcription des données, les entrevues ont été enregistrées en un fichier audio uniquement. Un temps d'environ 90 minutes a été alloué pour chacune des entrevues de groupe. Au total, trois entrevues ont été réalisées auprès des participantes ciblées du CISSSO et du CSSMTL.

Dans l'optique de bien mener le groupe de discussion semi-dirigé, un canevas d'entrevue (voir Annexe 2) a été développé. Ce canevas a servi à ce que l'entretien soit mené de manière structurée et a permis de recueillir les données d'analyse. Le choix d'animer un groupe de discussion plutôt qu'une entrevue individuelle a permis l'émergence d'interactions entre les

participantes. Toutefois, le défi avec ce type d'entretien demeure dans la gestion de la dynamique du groupe notamment dans l'attribution et le temps de parole des participantes (Gaudet & Robert, 2018). Ce modèle est utile pour l'exploration de la perception des participantes, car les profils de famille sont pour une première fois soumis à une discussion de groupe ce qui laisse la place aux participantes d'exprimer leur point de vue tout en pouvant renchérir sur le contenu abordé par les autres participantes.

Le canevas d'entrevue est conçu de sorte que la première partie de l'entretien sert à établir le mode de fonctionnement et à rappeler les éléments contenus dans le formulaire d'information, de consentement et de confidentialité. Par la suite, les trois sections sont composées de questions d'introduction, de développement et de conclusion. La première partie sert à explorer le point de vue général des participantes face à l'intervention en matière d'abus physique. Cette section sert également à préparer le terrain avant d'entrer dans le vif du sujet. La deuxième partie est le cœur du projet et est séparé en cinq profils. En introduction à cette deuxième partie de l'entrevue, les cinq profils sont présentés et expliqués aux participantes. Par la suite, les profils sont abordés un à la suite de l'autre. Des questions ouvertes portant, entre autres, sur les besoins des enfants, les services à mettre en place. Étant donné qu'il s'agit d'une discussion semi-dirigée les participantes ont la chance de partager leur perception qui peut être différente des thèmes proposés à tout moment. Des questions de relance sont également préparées dans le cas où les participantes seraient à court de sujets de discussion. Les cinq mêmes sous-questions sont posées aux participantes pour chacun des profils dans le but de recueillir de l'information centrée sur l'objet de recherche. La troisième partie de l'entrevue sert à clore le sujet tout en permettant aux participantes d'émettre leur point de vue face à d'autres profils de familles rencontrées en intervention (voir canevas d'entrevue (Annexe 2)).

La typologie des cinq profils de familles présentés dans le cadre de l'entrevue (voir Annexe 1), provient d'une analyse secondaire des données recueillies par l'EIQ (Hélie et al., 2017) préalablement réalisée dans le cadre de l'étude de Clément et al (en préparation). L'analyse par classes latentes de ces données a permis l'émergence de cinq profils de familles dont un enfant a reçu un signalement retenu et fondé pour abus physique à la DPJ. Les profils s'intitulent respectivement *Familles dysnormatives*, *Familles fragilisées*, *Enfants en difficultés*, *Familles multidysfonctionnelles* et *Enfants en grands besoin* (voir Annexe 1).

### **2.3.2 Questionnaire sociodémographique**

Un questionnaire sociodémographique (voir Annexe 3) a été créé pour que chacune des participantes puissent y répondre. Les participantes devaient se rendre sur le lien fourni là où le questionnaire se trouvait sur la plateforme LimeSurvey. Ce questionnaire a permis de mieux connaître les caractéristiques professionnelles des répondantes notamment (Gaudet & Robert, 2018). Les informations relatives à la pratique professionnelle telles que le genre, le niveau de scolarité, le secteur d'activités, l'ancienneté, la région de travail et les détails sur les formations reçues en lien avec l'abus physique sont recensées parmi les participantes.

## **2.4 Analyse des données**

L'analyse des données s'est faite selon une méthode rigoureuse. Tout d'abord, les entrevues ont préalablement été enregistrées, ont été réécoutées dans le but de favoriser une bonne appropriation du contenu. Ensuite, les données ont été transcrites afin d'en produire les verbatims. L'analyse thématique des données a été réalisée à l'aide d'une grille de codifications. Ensuite, cette analyse thématique a permis de classer les verbatims afin de créer des nœuds. Ces nœuds ont mis en évidence les thèmes résultant de l'analyse des données. Ces démarches d'analyse ont été

réalisées à l'aide du logiciel NVivo. Ce logiciel a servi entre autres à associer des extraits de verbatims à différents nœuds. Finalement, les nœuds ont à nouveau été condensés afin d'éviter la redondance des données et de bien cerner les caractéristiques particulières aux profils de familles plutôt que les caractéristiques attribuables aux familles en général.

## **2.5 Considérations éthiques**

Pour débiter, ce projet de recherche (2021-1304) a reçu l'approbation du Comité Éthique de la Recherche (CER) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Ce projet a également reçu l'approbation du CER du CISSSO (2021-337\_177\_MP). Puisque les participantes à ce projet sont des travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux dans deux régions distinctes, des démarches auprès du comité d'éthique du CISSSO ont été réalisées pour répondre aux exigences d'un projet multicentrique. Le comité d'éthique du CISSSO a agi à titre de CER évaluateur pour la demande multicentrique auprès du CER du CCSMTL. À la suite de cela, l'approbation éthique du CER du CCSMTL (MEO-17-2022-1490) a été accordée pour ce projet.

## CHAPITRE 3

### 3. RÉSULTATS

Ce chapitre présente l'analyse de contenu provenant des trois entretiens de groupe semi-dirigés. Six sections principales constituent ce chapitre. Les cinq premières sections font état des perceptions des répondantes en lien avec les profils présentés et leurs différentes caractéristiques. La dernière section aborde, quant à elle, les défis auxquels sont confrontés les travailleuses de la protection de la jeunesse en contexte d'intervention auprès des familles suivies pour abus physique.

#### **3.1 Profil des Familles dysnormatives**

À la suite de la présentation du premier profil, certaines thématiques en lien avec les caractéristiques des familles ont émergé du discours des répondantes, soit : leur présence élevée dans les charges de cas, la prédominance des minorités visibles, l'influence de la culture sur les méthodes éducatives et les risques d'abus, la notion de secrets ainsi que l'approche d'intervention préconisée.

##### **3.1.1 Présence élevée dans les charges de cas**

À l'unanimité, les répondantes se sont prononcées pour dire que ce profil reflète une grande partie de leur charge de cas. Sans être en mesure de quantifier le nombre, les répondantes confirment que « (...) c'est quand même des dossiers qu'on a souvent » (Int8), « (...) j'en côtoie beaucoup de ce type de famille-là » (Int3), « (...) effectivement c'est une grosse ... c'est une grosse partie de nos familles qui se retrouvent là (...) » (Int4). Cette répondante croit d'ailleurs que la proportion de ce profil de familles suivies en PJ est supérieure à ce qui a été présenté :

(...) moi je suis surprise par le pourcentage de 53% parce que t'sais je regarde la pratique pis la majorité des cas dans lesquels on va intervenir en abus physique ne serait-ce qu'en faisait des interventions terrains en abus (...) fait que je trouve que c'est ça la majeure (Int10).

Certaines répondantes soulignent également que la présence de la DPJ dans la vie de ces familles est circonstancielle. Elles soutiennent que souvent les familles en sont à leur premier signalement, ne sont pas connues des services, ne seront pas signalées une deuxième fois et réussissent à apporter des changements pour mettre fin à la situation de compromission, tel que démontré dans cet extrait : « ... pis souvent on a jamais été impliqué auprès de ces familles-là, c'est le premier signalement pis souvent on aura pas à revenir, on aura pas d'autres signalements pour ces familles-là. » (Int3). Une autre participante souligne que la crainte engendrée par la présence de la DPJ favorise la mobilisation des parents ce qui permet une fermeture rapide du dossier:

(...) t'sais Int11 [autre participante] a raison de dire que c'est des dossiers qui vont souvent fermer rapidement parce que t'sais rapidement là quand la DPJ arrive, d'habitude là, les abus vont arrêter parce que là on a fait peur, des fois il y a même eu t'sais des dévoilements à la police, là des fois le conjoint est sorti du milieu parce que y'a un interdit de contacts, y'a des conditions (Int8).

Une participante partage qu'avec ces familles, il y a soit un seul épisode de service nécessaire ou qu'à l'inverse, l'ancrage des mœurs culturelles des parents engendre le besoin d'un nouvel épisode de services après quelques mois.

### ***3.1.2 Prédominance des minorités visibles***

La présence de familles issues des minorités visibles dans ce profil interpelle les répondantes. Certaines y voient un lien avec leur territoire d'appartenance ; les familles issues de minorités visibles se retrouvent davantage aux endroits où la densification de la population est plus

importante comparativement aux régions plus éloignées, constat partagé autant par les répondantes de l'Outaouais que de Montréal.

... ça dépend du territoire où on travaille (...) j'ai beaucoup travaillé dans Papineau, Petite-Nation où j'avais pas ... pratiquement pas affaire ... à ce type de clientèle puis ... maintenant que je suis à Hull pis j'étais à Aylmer avant, c'est très, très fréquent je vous dirais que ... je ne sais pas la proportion, mais je dirais plus de la moitié des dossiers qu'on reçoit pour évaluer les gens sont issues d'une minorité (Int1).

(...) ça dépend je dirais où on est situé sur l'Île [Montréal], mais c'est des dossiers qu'on a quand même souvent, je pense. Puis les intervenantes bien je pense ici, on est toute des intervenantes abus faque des fois ces dossiers-là ce n'est pas toutes nous autres qui les a parce qu'il y en a vraiment beaucoup là par équipes là... (Int8).

Toutefois, une répondante rapporte qu'elle observe une diminution du nombre de ces familles bénéficiant des services de la DPJ, car ils sont pris en charge par les organismes comme le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM) :

(...) quand on parle de minorités visibles on pense rapidement en tout cas à Montréal à notre communauté haïtienne et c'est vrai qu'avant ils étaient énormément signalés, mais depuis la création de, d'organismes comme le BCHM. Ils sont moins signalés, ils sont plus référés par le bouche-à-oreille à ces organismes là ou même par nous (...). Il y a cinq ans là on en avait beaucoup, maintenant c'est moins apparent. (Int13)

Selon cette même répondante, ce profil pourrait inclure aussi les familles immigrantes qui ne répondent pas au critère de minorités visibles mais où il y a eu exposition de la famille à des événements pouvant causer des traumatismes ainsi que l'utilisation de méthodes éducatives déraisonnables :

(...) de plus en plus, on a des familles qui viennent bien là on a eu l'Ukraine, mais tu sais on en a de l'Europe (...). Mais qui ont vécu des situations un peu traumatiques et qui ont vécu dans des contextes où la violence fait partie d'une forme acceptable (Int13).

### 3.1.3 Influence de la culture sur les méthodes éducatives et les risques d'abus

Selon les répondantes, dans ce profil l'abus physique se manifeste surtout sous forme de méthodes éducatives déraisonnables: « (...) pour moi, pour la majorité des cas dans lesquels on va intervenir dans des familles qui sont issues de communautés culturelles c'est plus au niveau des méthodes qui sont utilisées (...) » (Int10), :

(...) nos dossiers dans lesquels c'est plus des méthodes éducatives déraisonnables et non pas de l'abus physique concret bin, pur donc, pas secouer, attraper pousser, mais plus au niveau par exemple [de l'utilisation] du ceinturon, de la fessée et de tenir le bras (...) (Int8).

Pour les répondantes, l'utilisation de méthodes éducatives déraisonnables concerne souvent les mœurs culturelles des parents, l'association à leur vécu dans l'enfance, leur désir de bienveillance et les sacrifices liés à l'immigration qu'ils ont faits ainsi que la réussite scolaire. Pour elles, les familles qui utilisent ces méthodes dites « déraisonnables » le font en se basant sur l'éducation reçue de leurs propres parents comme le témoigne cet extrait : « ... mais t'sais y'en a qui vont nous dire *bin moi j'ai toujours... c'était comme ça dans mon pays... c'est comme ça qu'on fait.* » (Int5) ; « ... ils ont comme été élevés comme ça en donnant des coups de bâton, des coups de sandales (...) » (Int3).

Une répondante aborde le désir de ces parents d'avoir des enfants qui se conforment à la société d'accueil, et ce, surtout à partir de l'âge scolaire où les écarts de conduite peuvent être observables dans les différents milieux : « (...) mais à partir de l'âge scolaire là, il faudrait qu'il rentre un peu plus dans les rangs » (Int13). Finalement, les difficultés académiques des enfants ainsi que l'ensemble des sacrifices auxquels les parents ont dû faire face pour immigrer peuvent également être d'importants facteurs de risque à l'abus physique pour les répondantes :

C'est aussi beaucoup, beaucoup lié comme ce que j'ai remarqué comme la réussite scolaire...t'sais souvent les enfants c'est plus difficile à l'école fait'que là ils réagissent comme ça ils interviennent avec des conséquences ... de donner des coups peu importe parce que les enfants ne vont pas bien pis là ils se disent t'sais *j'ai quitté mon pays, je suis ici pour offrir une bonne éducation à mon enfant. Je ne veux pas comme qu'il scrappe ça un peu.* (Int5)

Selon des répondantes, il existe un risque d'abus physique dans ce profil qui pourrait être associé aux valeurs éducatives des parents. En effet, cela pourrait être expliqué par les méthodes éducatives déraisonnables subies par un membre de la fratrie ou par la présence d'un système d'autorité parental trop stricte: « (...) ça commence tout le temps par un qui va être en abus pis le reste de la fratrie qui va être en risque. » (Int8), « (...) on est là pour un autre enfant pour qui on a un évènement franc de violence physique. » (Int10). Le risque d'abus peut également être fondé par la présence d'inquiétudes importantes en lien avec les méthodes éducatives trop rigides : « (...) tout le système d'autorité qui va être différent, les conséquences trop grandes, trop de punitions, mais jamais dans l'abus nécessairement ou sur le bord. » (Int11).

Pour d'autres répondantes, le risque d'abus noté dans ce profil pourrait être aussi dû à la présence d'un contexte de violence conjugale qui entrainerait un risque pour les enfants : « (...) il y a de la violence (...) le conjoint bardasse un peu la femme. » (Int8), « (...) c'est souvent dans les situations de violence conjugale où y'a eu clairement un risque important d'atteinte à la sécurité (...) » (Int10).

### ***3.1.4 Notion de secret***

Les répondantes ont aussi abordé la notion de secret chez ces familles. Bien que ce constat soit identifiable parmi certains autres types de familles, les répondantes s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une problématique qui prend une plus grande ampleur au sein de ces familles comme illustré par ces extraits : « (...) je trouve que chez les familles immigrantes c'est encore plus grand

[la notion de secret] (...) » (Int1), « (...) surtout quand c'est des familles issues de l'immigration là qu'on le voit y a beaucoup de non-dits ... » (Int8).

La notion de secret et les non-dits sont associés, selon les répondantes, à des schèmes de pensées erronés de la part des parents qui sont teintés par des craintes ainsi que du manque de confiance envers les services. En effet, les craintes sont de : « se faire expatriés » (Int1) et de « perdre beaucoup de privilèges qu'ils ont reliés à l'immigration » (Int1). Le manque de confiance avec les services peut, quant à lui, se manifester de différentes façons et l'ouverture des parents face à la place de l'État s'en trouver affectée :

Avec le multiculturel y a aussi le fait que même s'il n'y a pas de criminel nécessairement d'impliqué, mais toute la place de l'État dans certaines, dans certaines communautés c'est vraiment pas la même chose donc, on a beau tenter de rester bienveillants c'est pas accueilli de cette façon-là. (Int13)

Pour les répondantes, les parents ont plutôt la pensée de : « (...) on règle nos affaires entre nous autres pis on n'en parle pas » (Int1). D'une part, cela pourrait s'expliquer par des habitudes culturelles selon les répondantes: « (...) je pense que c'est vraiment culturel où on s'organise entre nous autres même. » (Int2). D'autre part cela pourrait être attribuable à un manque de confiance comme le démontre cet extrait : « (...) de toute façon, on ne fait pas confiance aux instances gouvernementales là t'sais. » (Int1).

### ***3.1.5 Approche d'intervention préconisée***

Avec les familles de ce profil, les répondantes disent orienter leurs interventions par le biais d'une approche de type « éducative » ainsi que d'un accompagnement vers des ressources de la communauté. L'intervention est réalisée en tenant compte des différences culturelles et en favorisant la compréhension du rôle de la culture dans les pratiques parentales comme le démontre

cet extrait : « (...) essayer de comprendre c'était comment qu'ils fonctionnaient, mais que ça ne peut pas être reproduit. » (Int6).

D'une part, sept répondantes sont d'avis que l'approche de type « éducative » doit être favorisée auprès de ces familles comme le stipule cette répondante : « (...) souvent quand on est à notre première intervention, on va aller dans une approche plus éducative. » (Int1). Cette autre répondante partage qu'il faut essayer d'intervenir autrement auprès de ces familles et se mobiliser pour les aider comme le démontre cet extrait : « (...) on essaie d'intervenir un petit peu différemment avec eux autres (...) on essaie plus avec ce type de famille là, d'aller offrir des services, donc de mettre des choses en place. » (Int4).

L'intervention auprès des parents tient compte du fait qu'ils ont des références culturelles différentes en termes de pratiques parentales. L'impact sur les enfants de ces pratiques parentales est présenté aux familles par la sensibilisation : « (...) c'est la sensibilisation (...) qu'il faut vraiment, qu'ils ont besoin » (Int7), « (...) essayer de travailler avec eux c'est quoi l'impact qu'il peut y avoir sur leurs enfants. » (Int6); « (...) d'aller chercher le parent par l'impact que ça peut avoir (...) » (Int1). Les répondantes soulignent également qu'aux travers des différentes méthodes enseignées aux parents, ils abordent les habiletés parentales tel que rapporté par cette répondante : « c'est un peu du modeling qu'il faut faire avec eux parce qu'il faut comme changer leur pratique et travailler des habiletés parentales. » (Int6).

D'autre part, les répondantes mentionnent l'importance d'accompagner les familles tout au long des différentes démarches. Elles ajoutent intervenir en tenant compte du fait que pour certaines d'entre elles cela peut être nouveau de savoir qu'il existe une loi qui protège la sécurité et le développement des enfants quant à l'abus physique : « (...) ils [les familles] nous disent qu'ils

ne le savaient pas (...) » (Int1). Une autre répondante rapporte que les familles aimeraient être informées de ce qui est raisonnable et de ce qui ne l'est pas comme décrit dans cet extrait :

Souvent ils vont nous dire qu'ils auraient voulu se le faire dire à avant, t'sais lors de l'immigration de se faire dire : voici ce qui est acceptable, voici ce qu'il n'est pas, pis ils auraient rentré dans les rangs comme plus rapidement là. (Int13)

Enfin, les répondantes partagent qu'elles réfèrent les familles à certains organismes afin de les outiller davantage, dont certains desservant la population immigrante (ex. : en Outaouais : Accueil-Parrainage Outaouais -APO-; et Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais -AFIO-). Du côté de Montréal, trois répondantes nomment référer les familles vers des organisations comme le Bureau de la Communauté Haïtienne de Montréal (BCHM), le Centre d'appui au communauté immigrante (CACI), la Maison d'Haïti ou d'autres organismes locaux pouvant accompagner les familles issues des minorités culturelles. Pour assurer le meilleur pairage des familles vers différentes ressources, une répondante souligne que :

On va regarder dans les organismes communautaires autour des familles (...) il y a plusieurs petits organismes qui sont plus locaux qui peuvent accompagner les parents. Pis sinon on va regarder aussi même dans les communautés musulmanes parfois il y a certaines mosquées ou pasteurs pour les communautés chrétiennes qui sont tout à fait au point avec les normes québécoises qui sont prêtes à accompagner des familles dans leur pratique. (Int13)

### ***3.2 Profil des Familles fragilisées***

Cette section aborde les sujets qui découlent de ce second profil. On y retrouve la composition de la famille comme source de fragilité, les fragilités invisibles, le rejet affectif et le dénigrement de l'enfant, le besoin de recréer le lien avec l'enfant ainsi que la nécessité d'augmenter les ressources autour de la famille.

### ***3.2.1 Composition de la famille comme source de fragilité***

Dans ce profil, deux répondantes y voient la présence des familles recomposées. Elles mentionnent le rôle qu'occupe le conjoint qui peut être un facteur qui fragilise la famille. À cet effet, les répondantes mettent l'emphase sur la dynamique conflictuelle et le rejet que peut vivre l'enfant par le conjoint du parent comme démontré par cet extrait :

Bin en fait je suis d'accord je trouvais ça aussi là que c'est plus relationnel quand y'a une dynamique conflictuelle pis c'est vrai que dans des situations où que la famille recomposée pis que tu as le conjoint qui joue quand même un rôle parental pis qui se sent rapidement dépassé parce que le lien n'est pas là ou en tout cas c'est un lien qui est un peu ... t'sais qui est plus difficile là je pense que c'est ce type de famille qu'on retrouve (...) (Int2)

Trois autres répondantes affirment que dans les familles nucléaires, l'enfant qui se trouve à être différent du reste de la fratrie peut être la cible de traitements différents de la part des parents. Comme le démontre ces extraits : « (...) ça arrive aussi régulièrement qu'il en a comme un dans la famille qui est un peu plus le mouton noir (...) » (Int5), « (...) je vois ça souvent les familles en moyen là, je vais dire ça comme ça, qui sont au collège les deux plus vieux [enfants] pis t'as le plus jeune qui ... lui est différent. » (Int3). Il peut également y avoir l'âge ou le sexe de l'enfant qui cause une situation où il se trouve à être différent du reste de la fratrie comme le démontre cet extrait : « (...) genre la fratrie va être un peu plus protégée des abus physiques lorsque c'est le plus grand, celui du milieu ou si y'ont trois filles et un gars, bin ça va être le gars. » (Int5).

### ***3.2.2 Fragilités invisibles***

Ce profil familial se caractérise par beaucoup de zones des fragilités peu visibles selon les répondantes, mais qui causent tout de même des difficultés. Cette répondante affirme qu'il peut être ardu de comprendre les gestes d'abus posés, car les parents démontrent des habiletés parentales adéquates : « (...) c'est le genre de famille que l'hôpital nous dit bin ils [les parents] sont

adéquats, ils sont adéquats dans les soins, les parents pleurent, personne ne comprend (...) il y a eu un geste posé (...) » (Int13). D'une part, ces familles vivent des difficultés en lien avec les caractéristiques de leur environnement telles que le manque de soutien, le réseau social très limité et l'isolement : « (...) des familles qui ont très peu de réseau sur qui compter. » (Int2).

D'autre part, une certaine fragilité personnelle des parents est également observée. Une répondante souligne que les parents sont démunis et peuvent avoir besoin de plus d'accompagnement pour intégrer ce qui leur est enseigné : « (...) ça me donne l'idée des familles fragilisées, de parents qui sont démunis pis avec qui intégrer les affaires bin ça peut être long pis ça peut être ardu dans le temps. » (Int10). Une autre répondante ajoute que les parents ont un mode de vie occupé : « (...) je vois des parents occupés peut-être, s'il n'y a rien d'autre qui ressort au niveau socio-économique (...) » (Int11). Dans le même sens, une répondante explique que les parents peuvent avoir des rigidités quant à leurs habiletés parentales. Une autre ajoute qu'en situation de désespoir ou qu'à court de solutions, les parents pourront en venir à commettre des gestes d'abus physique : « (...) qui vont avoir recours à des méthodes dont ils savent que ce n'est pas correct, mais en situation de désespoir bien ça revient » (Int10). Malgré cela, deux répondantes affirment que les parents de ce profil ont, selon elles, tout de même un potentiel d'apprendre de nouvelles habiletés parentales étant donné l'absence de problématique au niveau de leur santé mentale ni de difficultés associées à la toxicomanie.

Bien que ces fragilités soient peu visibles, deux répondantes soulignent que la situation peut tout de même persister depuis un moment. Elles affirment qu'il peut arriver que les enfants vivent dans ce contexte pendant longtemps : « (...) toute la fragilité du parent et du système ça l'enfant l'a vécu pendant longtemps » (Int13). De plus, une répondante ajoute qu'au niveau de

l'historique familial, les difficultés invisibles soulevées ci-haut, sont présentes et peuvent même être répétées de génération en génération.

### ***3.2.3 Rejet affectif et dénigrement de l'enfant***

Chez ce type de famille, les répondantes mettent en évidence le contexte de mauvais traitements psychologiques qui a lieu en cooccurrence avec l'abus physique. Parmi les mauvais traitements se trouve principalement le rejet affectif et le dénigrement subis par l'enfant. Dans certaines situations, les différences de l'enfant en comparaison avec la fratrie peuvent engendrer du rejet affectif de la part des parents. Les difficultés comportementales de l'enfant peuvent également occasionner un contexte de rejet affectif comme le démontre cet extrait : « (...) souvent y'a comme du rejet affectif parce (...) souvent bin y'a des troubles de comportements pis le parent à court de moyens, il va l'avoir tapé, frappé parce qu'il ne sait plus quoi faire avec son enfant » (Int3). Deux autres répondantes ajoutent qu'un contexte hostile de dénigrement et de menaces peuvent également être observés, et notamment en lien avec l'escalade des conflits occasionnée par la dynamique parent-enfant difficile : « (...) un moment donné avec l'escalade de conflits, y'a eu par exemple justement une gifle ou y'a eu une situation un peu plus de violence où l'enfant s'est fait tirer par les cheveux pis trainer au sol » (Int8).

### ***3.2.4 Recréer le lien avec l'enfant***

Les répondantes soulignent qu'un travail d'accompagnement doit être fait auprès des parents dans le but de les aider à recréer un lien avec leur enfant. Trois répondantes abordent le besoin d'intervenir en considérant cette difficulté relationnelle entre le parent et l'enfant. Quatre répondantes affirment que la solidification du lien doit se faire en commençant par une éducation des parents à propos des besoins de l'enfant, de l'impact sur l'enfant ainsi que des stades de

développement selon l'âge de l'enfant. Les parents doivent apprendre à adapter leurs attentes en fonction de l'âge de l'enfant comme le démontre cet extrait :

Souvent on va se rendre compte qu'il y a comme un écart entre les attentes des parents face à l'enfant plus jeune ou à l'adolescent. Fait que un peu tu sais d'éduquer par rapport au développement et de normaliser des comportements qui peuvent être habituels (...) (Int1)

Les répondantes partagent qu'il faut également soutenir les parents en les accompagnant et en faisant du modelage afin qu'ils apprennent comment faire pour rebâtir le lien avec leur enfant. Au travers des interventions, les parents apprennent que la relation avec l'enfant se construit durant les moments de plaisir vécus ensemble et non seulement par la discipline. Cet accompagnement peut également se faire en recevant l'aide d'un psychoéducateur. Une répondante affirme qu'en Outaouais, la Pédiatrie sociale est en mesure d'offrir ce type d'accompagnement.

### ***3.2.5 Augmenter les ressources autour de la famille***

Une des répondantes mentionne que parallèlement à la relation parent-enfant, elle tente de mettre en place un filet de sécurité autour de l'enfant afin qu'il puisse se confier à des personnes significatives. La répondante intervient en ce sens dans l'éventualité où le parent demeure rejetant avec l'enfant : « (...) essayer de mettre un filet de sécurité autour pour que l'enfant ait des personnes à qui parler ou d'autres personnes significatives dans son entourage si par exemple, le seul parent qu'il a bien finalement est rejetant là. » (Int8).

Enfin, les répondantes ont abordé les services à mettre en place pour aider ces familles de manière à élargir leur réseau : « (...) il faut qu'il aille quelqu'un pour ces parents-là. T'sais il faut qu'il y ait un service pour ces parents-là » (Int10). La référence vers des milieux qui offrent des ateliers ou des groupes d'habiletés parentales est soulevées par deux répondantes. Une répondante

mentionne qu'il est également bénéfique pour les parents d'utiliser des ressources de la communauté qui offrent du répit.

### ***3.3 Profil des Enfants en difficultés***

Ce profil familial où l'on retrouve des enfants en difficultés se caractérisent par trois grandes thématiques, selon les répondantes. On y retrouve les difficultés comportementales de l'enfant, l'épuisement parental ainsi que la ponctualité de l'intervention.

#### ***3.3.1 Difficultés comportementales de l'enfant***

Selon les répondantes, les enfants de ce profil qui manifestent des difficultés comportementales peuvent être de tout âge, bien que les enfants plus vieux semblent plus représentatifs de ce profil. Dans cette situation, la répondante semble également mettre en lumière le fait que les abus datent du passé, qu'ils ont arrêté et que la situation a plutôt été signalée pour trouble de comportement de l'enfant, malgré que les abus aient été fondés :

(...) en vieillissant le trouble de comportement augmente aussi pis moi dans mes deux dossiers que j'ai en tête en fait, c'est que la dynamique amène quand le garçon est devenu un peu plus grand, plus musclé bien là lui a commencé aussi à répondre à sa mère. Fait que ce qui a fait que les abus ont arrêté. (Int8)

Elles observent aussi qu'une cristallisation des difficultés et un pronostic plus sombre sont présents dans les situations où l'enfant démontre une forte symptomatologie. Les manifestations comportementales de l'enfant qui ressortent sont la confrontation, les crises, le trouble de l'opposition, les comportements de violence verbale et physique, comportements dérangeants à l'école ainsi que dans les cas les plus graves, les comportements sexuels intrusifs : « Il peut frapper l'adulte, des insultes du genre des *ta gueule, fuck you* pis ça c'est 3-4 ans, mais c'est des

verbalisations, de tenter de frapper, de faire du mal à l'autre, plein de choses... s'enfuir aussi, la fugue » (Int12).

### 3.3.2 *Épuisement parental*

Les répondantes rapportent qu'elles sont en mesure d'observer un épuisement chez les parents de ce profil, ce qui en retour affecte leurs stratégies d'intervention à privilégier. Cinq répondantes mentionnent que les difficultés comportementales des enfants peuvent amener les parents à se sentir rapidement dépassés par les situations. Les parents ne savent plus quoi faire pour aider leur enfant comme le démontre ces extraits : « (...) pis on avait popularisé une expression pour ces enfants-là, *les mauvais matins* qu'on appelait, c'était souvent des situations où justement t'sais c'est pressé, y'a plusieurs enfants (...) ça fait dix mille fois que tu lui [à l'enfant] dit pis tout ça. » (Int1),

(...) c'est le parent qui va nous appelez pis qui va nous dire *bin qu'est-ce que c'est que tu veux que je fasse, dit moi quoi faire, je ne sais plus quoi faire, je ne veux pas le frapper, mais dit moi quoi faire, elle ne m'écoute pas, elle ne collabore pas* (...) (Int6)

Les parents ont l'impression qu'il est justifié pour eux d'agir ainsi envers leur enfant, car ils ont épuisé leurs ressources comme illustré dans cet extrait : « (...) ça va être des parents qui vont surtout se sentir être à bout de ressources pis avoir le droit d'agir de la façon qu'ils ont fait. » (Int13). Une autre répondante ajoute que parfois ce sont des parents qui ont déjà reçu des services de l'école pour des évaluations ou des milieux institutionnels : « Bin en fait souvent on arrive là et c'est des familles qui sont vraiment là déjà épuisées ... qui ont parfois déjà reçu des services. » (Int2).

Enfin, malgré les caractéristiques du profil présenté aux répondantes, celles-ci mentionnent que différents facteurs propres aux parents (stress, santé mentale) et à l'environnement familial

(grande fratrie, faible réseau social, pauvreté) peuvent également accentuer le sentiment d'épuisement : « (...) je trouve spécial c'est qu'on ne voit rien chez le parent [dans ce profil], c'est ça. On voit plein de choses chez les parents de ces enfants-là » (Int11), « Pis t'sais moi dans cette situation-là aussi c'était des parents un peu démunis ... avec un faible réseau social, faible réseau aussi monétaire, fait que t'sais c'était plus un contexte plus de pauvreté. » (Int6).

### **3.3.3 Ponctualité de l'intervention**

L'intervention auprès de ces familles est souvent réalisée de manière ponctuelle et peut rapidement prendre fin : « (...) c'est probablement le profil pour lequel on reste le moins impliqué donc, on va faire une intervention ponctuelle, on va référer à des services, on va soutenir. » (Int1). En effet, la présence de la DPJ et l'accompagnement des intervenants ont pour effet d'une part de faire cesser les abus comme le démontre cet extrait : « Par la suite, l'intervention ponctuelle, justement la présence de la DPJ fait en sorte que là, ça réveille un peu les parents si on veut ... pour leur dire bin là t'es allé trop loin, c'était de trop (...) » (Int7). La présence de la DPJ crée un choc qui permet à ces parents de réaliser qu'ils ont besoin d'aide et qu'ils doivent se tourner vers des services : « Bin je pense que souvent c'est ponctuel, des fois, juste le choc de notre intervention c'est comme *oh my god* on a besoin d'aide il faut se tourner tout ça, vers des services » (Int2).

D'autre part, la référence et l'accompagnement vers des ressources spécialisées en fonction des besoins des enfants est un facteur aidant pour ces familles. Une répondante souligne que l'accompagnement à un rendez-vous avec le psychiatre a été bénéfique pour une famille : « Je me rappelle d'une situation où la mère n'arrivait pas à convaincre le psychiatre qu'il y avait quelque chose à faire pis toute ça, fait que j'ai accompagné la mère là-dedans. » (Int1). L'accompagnement vers les ressources spécialisées afin de revalider certains diagnostics de l'enfant et sa médication

peuvent aider les parents à retrouver le contrôle de la situation qui les a amené à lâcher-prise face aux comportements de l'enfant.

### **3.4 Profil des *Familles multidysfonctionnelles***

Ces familles se retrouvent en situations de difficultés de grandes envergures. Les répondantes soulignent les multiples problématiques du milieu familial, la transmission intergénérationnelle, la cooccurrence de la négligence, les interventions multimodales à privilégier ainsi que le placement des enfants dont il sera question dans cette section.

#### ***3.4.1 Multiples problématiques du milieu familial***

Ces familles présentent des problématiques à plusieurs niveaux. En effet, ce profil est reconnu par les répondantes comme étant désorganisé : « Tout est le bordel dans la maison (...) Fait que je pense que y'a beaucoup de chose à travailler. » (Int2). Elles rencontrent également des difficultés à plusieurs niveaux qui affectent le bon fonctionnement familial. Une répondante observe même des problèmes au niveau des besoins de base de l'enfant qui ne sont répondus : « On parle d'un milieu là vraiment tu dis bon la base de la pyramide de Maslow, il n'y a rien qui est répondu là-dedans. » (Int13).

Les difficultés des parents sont tellement importantes que l'abus physique n'est pas la problématique majeure : « (...) la violence, c'est pas nécessairement la problématique majeure dans cette famille là, mais elle est quand même présente (...) » (Int4). En effet, dans ces familles, l'abus physique apparaît davantage comme un le symptôme du dysfonctionnement familial comme le démontre cet extrait : « T'sais je pense que c'est vraiment un symptôme de ... on est vraiment

dépassé, on n'a pas de connaissance, on a pas de réseau, on est culturellement vraiment démuné » (Int2).

Pour les répondantes, les parents de ce profil ont de nombreux problèmes, dont des problèmes de consommation, de toxicomanie et de santé mentale. Les répondantes attestent également qu'il y a de la pauvreté, de la violence conjugale, un faible soutien social. Les difficultés relationnelles tant au niveau de la famille que du couple, sont également soulevées par les répondantes. Dans des situations plus graves, les enfants sont témoins de promiscuité sexuelle, par exemple dont la mère peut être escortée.

### ***3.4.2 Transmission intergénérationnelle***

Chez ce profil de famille, certaines répondantes observent que les difficultés vécues sont transmises de génération en génération. En effet, les familles sont connues par les services de PJ depuis longtemps. Certaines répondantes ayant plusieurs années de services voient les enfants devenir parents et revivre dans les mêmes contextes dysfonctionnels. Cette répondante affirme qu'en voyant le nom d'une famille dans sa charge de cas, elle sait que la situation signalée s'est réellement produite : « (...) quand on voit arriver dans nos charges de cas, on fait comme c'est sûr que c'est vrai. T'sais de par les interventions qui ont eu lieu dans le passé, de par t'sais les plus vieilles on connaît ces dossiers-là » (Int1).

### ***3.4.3 Cooccurrence de la négligence***

Chez ce profil, les répondantes notent la présence de cooccurrence de la négligence, ou un risque de négligence, en lien avec l'abus physique. Cela serait occasionné par les difficultés personnelles des parents comme souligné dans cet extrait : « Ça va rarement venir l'abus physique

tout seul, il va souvent y avoir d'autres ... des signes de négligence ou en tout cas c'est des milieux qui sont désorganisés ou avec des problèmes chez les parents » (Int10).

#### **3.4.4 Intervention multimodale**

Les multiples problématiques vécues par ces familles font en sorte que l'intervention est multimodale. Elle est axée sur la réponse aux besoins de base de l'enfant plutôt que sur les gestes d'abus posés. Cette répondante soutient qu'elle devra axer ses interventions dans un premier temps vers la protection de l'enfant face à son milieu de vie : « Pis c'est ça, faut aborder les motifs qui sont plus vitaux versus l'abus physique parce qu'il va falloir protéger l'enfant de toute façon. » (Int13).

Les interventions à mettre en place par les intervenantes doivent considérer que les difficultés ont un impact sur toute la famille : « (...) l'aboutissement t'sais un peu de ces toutes ces problématiques-là de familles qui sont tellement souffrantes là. » (Int2). Les difficultés du milieu sont si importantes que pour la majorité des familles, un placement de l'enfant va en résulter. Le placement peut se faire en famille d'accueil régulière ou dans une famille d'accueil de proximité. Une répondante mentionne que dans les situations complexes l'événement d'abus physique va être le levier pour retirer l'enfant comme le démontre cet extrait :

*T'sais le genre de famille que tu te dis *ok là c'est sûr que ça va finir en placement, mais... ça me prend quelque chose* pis dans ces familles-là où à un moment donné y'a un contexte de crise, y'a un abus physique, on va utiliser ce levier-là pour dire ok maintenant on à ce qu'il faut, on retire les enfants. (Int2).*

D'autres services devront également être mis en place pour la famille. Cette répondante mentionne que les services devront être axés sur la négligence, donc que des programmes comme

le Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire (PAPFC) en Outaouais sont bénéfiques :

Mais c'est sûr que ça va venir avec la panoplie là PAPFC, là pis même je te dirais que ça va vraiment être plus axé sur la négligence. Des fois, on va demander aux parents d'aller voir t'sais au niveau de la gestion des émotions pis à la mère parfois de... de faire un bout... pour comprendre sa dynamique de violence conjugale. Mais t'sais ça va être vraiment au ... adresser les problématiques qui sont vraiment... sous comme adjacentes à l'abus physique t'sais ça sera pas nécessairement ça qu'on va... aborder en premier t'sais parce que c'est comme le résultat je pense là ... c'est comme ... le débordement, mais y'a tellement de choses à adresser dans un premier temps que ça va être justement les familles qui vont être référées par rapport au problème, mais pas par rapport au, mais vers les... les programmes de négligence là. (Int2).

### **3.5 Profil des *Enfants en grands besoins***

En lien avec le dernier profil présenté, les répondantes ont abordé la représentativité du profil, les difficultés en cohérence avec l'âge variable des enfants, les difficultés comportementales chronique et les troubles de l'attachement, l'épuisement des ressources autour de l'enfant ainsi que la trajectoire de placement.

#### **3.5.1 Représentativité du profil**

Les verbatims des répondantes ne permettent pas de décrire clairement le type de famille où se retrouvent les enfants en grands besoins. Bien qu'elles aient été en mesure de partager leur point de vue, la majorité d'entre elles ont soulevé le fait que les familles de ce profil sont plus difficilement identifiables en lien avec les caractéristiques présentées lors de l'entrevue. Les répondantes étaient en mesure de considérer quelques éléments du profil présenté, mais n'arrivaient pas à identifier les éléments qui correspondaient au reste des caractéristiques, notamment en lien avec les problèmes de santé physique du parent : « (...) je vois pas de présence de problèmes de santé physique du parent (...) » (Int11).

Deux autres répondantes mentionnent qu'elles n'arrivent pas à jumeler l'information présentée du profil aux caractéristiques des familles qui se trouvent à leur charge de cas : « On dirait que ça ne me résonne pas. Je fais le tour de de mes dossiers. » (Int8), « On dirait j'ai plus de difficultés à cibler des familles dans ce profil-là, peut-être parce qu'on en a moins de notre côté (...) (Int13) ». Deux répondantes, se questionnent quant à la différence entre ce profil des *Enfants en grands besoins* et celui des *Enfants en difficultés* : « (...) j'ai l'impression que c'est un peu, ça ressemble beaucoup pour moi à celui des enfants en difficulté [3<sup>e</sup> profil]. » (Int13).

### ***3.5.2 Difficultés en cohérence à l'âge variables des enfants***

Pour ce profil, les répondantes ont parlé de l'âge variable des enfants qui pourraient se retrouver dans ce profil. Les grands besoins des enfants varient et certaines répondantes ont observé qu'à des moments précis dans leur vie, les enfants sont plus à risque de subir de l'abus physique. Deux répondantes soulignent qu'elles voient les bébés secoués dans ce profil en raison de la dépendance au donneur de soin. Dans ces situations, le parent devient dépassé et doit se centrer sur les besoins du bébé comme le démontre cet extrait : « (...) vraiment en lien avec je suis dépassé par tout ce que ... je dois centrer sur les besoins de mon enfants t'sais fait que parce qu'il est tout petit, parce qu'il est irritable (...) » (Int2).

Deux répondantes abordent la période de l'adolescence comme étant associée à ces situations. L'une d'entre elle mentionne que les adolescents ayant des difficultés, mais n'ayant pas été pris en charge durant l'enfance se retrouvent parmi les enfants en grands besoins : « (...) je vois beaucoup nos adolescents (...), des parents ou des familles qui sont tombés dans des trous de services quand ils étaient plus jeunes. » (Int4). Une autre répondante mentionne que les enfants

adoptés tardivement lorsqu'ils étaient âgés de plusieurs mois, présentent souvent de grands besoins rendus à l'adolescence.

### ***3.5.3 Difficultés comportementales chroniques et troubles de l'attachement***

Quelques répondantes abordent les difficultés des enfants qui s'apparentent à des difficultés chroniques et qui perdurent dans le temps. Les répondantes soulèvent qu'elles observent des troubles de comportement, des grands besoins (soins permanents) et des problématiques diverses et multiples chez les enfants. Une répondante se souvient plus spécifiquement d'une situation où un enfant d'environ 10 ans qui vivait dans un milieu similaire à ce profil, avait beaucoup d'anxiété et n'arrivait plus à s'alimenter tandis que l'autre enfant de cette famille avait des problématiques développementales. Une autre répondante mentionne qu'elle voit les enfants parentifiés dans ce profil notamment en raison de l'anxiété qu'ils vivent par rapport à l'état du parent comme le démontre cet extrait :

(...) des enfants qui sont parentifiés ... mon impression c'est ça tu sais ... soit des craintes par rapport à la condition ou l'état du parent qui va générer de l'anxiété ou soit carrément de la prise en charge parce que ton parent est limité physiquement. (Int10)

Certaines répondantes notent aussi des particularités en lien avec la relation d'attachement: « (...) au niveau de l'attachement y'avait quelque chose déjà à la base de trop fusionnelle avec la mère » (Int11). D'autres répondantes mentionnent que les enfants adoptés tardivement peuvent éprouver des difficultés d'attachement en raison du lien trop fragile par rapport aux besoins de l'enfant comme le démontre cet extrait :

Je dirais là les enfants qui ont été adoptés, mais comme tardivement (...) Pis c'est comme si le lien d'attachement entre les parents adoptifs y'a pas été assez solidifiée fait que vers l'âge de 11-12 ans les comportements ont commencé pis là cette jeune elle finit en CR [centre de réadaptation]. » (Int3)

Un attachement ambivalent, une crainte du parent ainsi qu'une difficulté à faire confiance sont également observés chez les enfants de ces familles.

### ***3.5.4 Épuisement des ressources autour de l'enfant***

Certaines répondantes remarquent que les enfants de ce profil lorsqu'ils sont rendus à l'adolescence se retrouvent face à peu de ressources en raison de l'épuisement des ressources autour d'eux. Une répondante mentionne que les adolescents doivent apprendre à voler de leurs propres ailes plutôt qu'à se fier sur leur parent comme le démontre cet extrait :

(...) c'est des adolescents qui se retrouvent un peu devant rien parce que bon c'est une multitude de problématiques pis tout ça. C'est des adolescents chez qui on va vraiment comme travailler à outiller l'enfant, l'adolescent pis de développer plus l'autonomie, s'en aller vers quelque chose ou il va devoir voler de ses propres ailes fait que on va comme miser plus là-dessus et non justement sur l'adulte qui était responsable de cet enfant-là parce qu'on est arrivé un peu au bout des solutions là t'sais. (Int2)

L'épuisement des ressources autour de l'adolescent s'explique également par le fait que les parents ne savent plus quoi faire avec leur enfant et qu'ils ne veulent plus s'en occuper comme le démontre cet extrait :

Et là on a des adolescents avec des multi problématiques pis que les parents ne savent plus quoi faire, pis que les parents veulent le mettre à la porte pis qui veulent plus s'en occuper et tout ça moi je les vois beaucoup là-dedans. (Int4)

L'accompagnement d'un éducateur en soutien pour l'enfant placé dans son milieu de vie peut également être possible afin de soutenir et outiller la famille cependant cela peut être difficile à actualiser : « (...) on va amener un éducateur pour les aider mais même lui, il a de la difficulté à montrer aux parents bin c'est quoi une routine. C'est vraiment des choses de base qui sont très difficiles à installer. » (Int9). Une autre répondante ajoute même qu'une fois placés en centre de

réadaptation, les jeunes peuvent épuiser les éducateurs : « (...) où là même un éducateur peut perdre patience de par le trouble d'attachement t'sais c'est vraiment caractérisé par ça (...) » (Int1).

### ***3.5.5 Trajectoire de placement***

Une trajectoire de placement est observée par les répondantes chez ces enfants en grands besoins. Elles soulignent le fait que les enfants vivent plusieurs placements dans différents milieux tels qu'en famille d'accueil de proximité (ex. chez les grands-parents, tante/oncle, etc.), en famille d'accueil et en centre de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation comme le démontre cet extrait : « (...) les enfants placés, confiés en famille d'accueil (...) même confiés en CR [centre de réadaptation] (...) » (Int1). Le placement des enfants dans différents milieux s'explique notamment en raison des besoins et des difficultés des enfants qui épuisent les membres des milieux de vie substituts. L'institutionnalisation des enfants a été soulevé par une répondante. En effet, cette répondante explique que les tentatives de retourner l'enfant dans son milieu de vie d'origine amènent ce phénomène : « (...) la jeune à qui je pense a été institutionnalisée. Elle fait des allers-retours [à la maison] parce qu'au début on essaie de retourner à la maison, mais les parents ils n'arrivent pas à donner les traitements adéquats à l'enfant » (Int9). Par la suite, l'enfant subit les impacts des changements de milieux, ce qui peut affecter négativement sa situation :

Donc là on va retourner l'enfant en institution parce que la situation se dégrade à la maison et là on retourne l'enfant en institution, mais ce n'est pas un milieu de vie adéquat (...) éventuellement cet enfant va être placé [en famille d'accueil] (...) (Int9)

### 3.6 Défis reliés à l'intervention auprès des familles suivies pour abus physique

En conclusion, les répondantes abordent les défis d'ordre généraux auxquels elles sont confrontées en contexte d'intervention auprès de ces familles. Plusieurs répondantes ont abordé l'accessibilité des ressources offertes aux familles (enfants, parents et pères) comme étant un défi. À cet effet, les répondantes abordent les lacunes au niveau des services notamment en ce qui a trait à ceux offerts aux familles, aux pères et aux enfants.

#### 3.6.1 Accessibilités des ressources offertes aux familles

L'accessibilités des services offerts aux familles est un obstacle pour les répondantes. À cet effet, les services offerts durant le suivi en protection de la jeunesse ou à la fermeture du dossier sont peu disponibles comme le démontre cet extrait : « (...) mais t'sais je te dirais que ça c'est dans un monde idéal parce que la vérité c'est qu'il y a très peu ... d'accès aux services » (Int2). Une autre répondante aborde le manque de ressources sans spécifier lesquelles, mais mentionne que cela cause un défi au niveau de l'intervention. Une autre répondante renchérit en mentionnant que les services existent et sont offerts, mais ils sont difficilement accessibles en raison notamment des délais de prise en charge causés par les listes d'attente :

(...) mais c'est ça des fois je trouve qu'on perd le *timing*, on perd le levier d'intervention quand on place des gens sur une liste d'attente pendant neuf mois t'sais suivant une situation d'abus physique ou suivant un contexte ça pour moi ça demeure très problématique. (Int1).

L'accessibilité des services adaptés à la langue des usagers a également été soulevé par une répondante. Que ce soit pour les familles immigrantes ou pour les familles anglophones cette répondante mentionne qu'il y a très peu de services offerts adaptés aux caractéristiques des familles. Une répondante ajoute qu'il y a un manque au niveau des services adaptés aux problématiques des familles et des enfants telles que la santé mentale et la toxicomanie ce qui

complique le travail des intervenants. Cette autre répondante aborde le manque de services en lien avec la détresse psychologique et la santé mentale. Elle mentionne que les services offerts sont d'une durée limitée ce qui nuit à régler les problématiques des parents tel que démontré par cet extrait :

Fait que le manque de ressources parce que souvent quand la DPJ est là, bien nous on est là, on essaie de mettre l'intensité, on réfère au CLSC, mais à partir du moment où on ferme souvent ça finit par revenir ces problèmes-là parce que justement soit qu'il n'y a pas assez de services dans le public ou que les suivis psychologiques dans les CLSC, t'sais c'est seulement 12 rencontres. Fait que moi c'est un peu ce que je remarque que des fois c'est difficile de fermer les dossiers parce que là il y a comme des cycles ou ça finit par revenir la violence, des fois y'a pas eu d'abus pendant un an pis là bang un moment donné y'a un événement pis ça revient. (Int8).

Une autre répondante mentionne qu'elle observe un manque de services pour les parents notamment en ce qui a trait à la résolution de conflits conjugaux et à la violence conjugale ce qui influencent directement les pratiques éducatives des parents.

### ***3.6.2 Services aux pères***

Des défis en lien avec le manque de services offerts aux hommes et aux pères ont été notés par quatre répondantes. Une répondante mentionne qu'elle croit qu'il serait souhaitable pour les pères immigrants d'avoir accès à des services qui prennent en compte le facteur de l'immigration comme ceux qui sont offerts aux femmes. Cette répondante fait allusion à un organisme communautaire de la région de l'Outaouais :

(...) on a l'AFIO qui est l'Association des femmes immigrantes, on a Donne-toi une chance qui est pour les hommes, mais peut-être ça pourrait être pertinent pour les papas justement qui viennent de culture immigrante. Je pense que parce que leur approche disons à l'AFIO qui est extraordinaire je trouve, c'est qu'ils partent de leur, de ce qui connaissent de leur vécu culturel, pis ils ramènent ça aux réalités canadiennes. Pis je sais pas si pour les papas ça pourrait être pertinent d'avoir ce type de service-là avec la même approche. (Int3).

Deux répondantes mentionnent qu'elles observent un manque de ressources pour les pères victimes de violence conjugale ou pour les pères qui souhaitent protéger les enfants de la violence causée par la mère. Ces répondantes abordent le manque de services offerts aux pères afin de les accompagner, de les soutenir ainsi que de leur permettre un lieu d'hébergement transitoire afin de protéger les enfants. Le manque de service à ce niveau occasionne des situations d'intervention complexes et qui nécessitent un long travail afin de mobiliser les différents acteurs tels que les policiers ainsi que pour les démarches associées à la Cour. Cette répondante souligne qu'en raison du manque de service d'hébergement pour le père, les enfants ont dû être retirés du milieu familial afin de les protéger :

(...) je me suis déjà trouvé dans une situation où c'était la mère qui était violente physiquement le père... mais le père ne pouvait pas se sortir de sa place, pis la mère refusait de quitter le logement, mais t'sais nous au niveau de la loi on est très limité. On a dû sortir les enfants en fait. (Int6).

### ***3.6.3 Services aux enfants***

Pour ce qui est des services spécialisés offerts aux enfants victimes d'abus physique, quelques répondantes mentionnent qu'elles y voient un manque. Une répondante mentionne qu'il est plus difficile de trouver des services pour les enfants et que, plus souvent qu'autrement, elle n'arrive pas à en trouver. Une autre répondante mentionne tout de même qu'un travail d'intervention est nécessaire auprès des enfants et notamment au niveau d'un soutien psychologique afin de limiter les risques de reproduire les abus une fois parent :

(...) pas la majorité, mais la plupart des personnes qui abusent des enfants comme ça, eux-mêmes ont été abusés, donc le soutien psychologique pour ces enfants, c'est super important et pas juste pendant qu'on est là où c'est très, très important pour éviter d'avoir des adultes qui refond la même chose. (Int9).

## CHAPITRE 4

### 4. DISCUSSION

Ce chapitre vise à discuter des résultats issus de l'analyse des verbatims des répondantes en lien avec les profils des familles. Rappelons avant tout que ce mémoire avait pour but de valider la perception des intervenants de la protection de la jeunesse face aux profils des familles suivies à la DPJ pour un signalement retenu et fondé pour abus physique. Plus précisément, les objectifs de cette étude portaient sur la vérification de la perception des intervenants sur les profils présentés, leurs points de vue face aux besoins des enfants et des familles, notamment en termes d'implications et de services à mettre en place. Concrètement, la participation des répondantes à ce mémoire a permis de valider la présence de quatre des cinq profils présentés. La création d'un outil aide-mémoire (voir Annexe 6) pour les intervenants œuvrant en protection de la jeunesse a également été réalisée dans le cadre de ce mémoire. Les répondantes ont été en mesure de partager et d'échanger leurs opinions en présentant des éléments de réponse communs et similaires pour les profils des *Familles dysnormatives*, des *Familles fragilisées*, de celui des *Enfants en difficultés* ainsi que de celui des *Familles multidysfonctionnelles*.

En revanche le profil des *Enfants en grands besoins* n'a pas fait l'unanimité auprès des répondantes. En effet, ce profil a été difficilement identifiable parmi les enfants des charges de cas des répondantes. Ainsi, elles n'ont pas été en mesure de répondre aux questions, de partager leur point de vue face à ce profil, ni d'identifier les besoins ainsi que les services à mettre en place pour ces enfants-là. Quelques répondantes ont tenté d'échanger au sujet des caractéristiques des enfants, des parents et de ces familles, malgré le fait qu'elles mentionnaient avoir de la difficulté à associer ce profil à ce qu'elles observent dans leur pratique. D'une part, cela peut s'expliquer par le fait que ce profil compte un faible pourcentage (3,2 %) des enfants suivis pour abus physique, ce qui peut

grandement limiter leur présence parmi les charges de cas des intervenants. En second lieu, il se peut que les répondantes n'aient pas pu différencier ce profil de celui des *Enfants en difficultés*, en raison de la similitude des caractéristiques des enfants notamment en ce qui a trait aux problèmes d'ordre cognitif et externalisé. Ces difficultés sont présentes dans les deux profils, mais touchent la totalité des enfants en difficultés. Il est possible que le petit nombre de caractéristiques attribuables aux caractéristiques parentales et familiale dans ce profil puisse expliquer la difficulté à reconnaître ce profil à travers la pratique des répondantes.

#### **4.1 Profil des *Familles dysnormatives***

Les résultats de cette étude mettent en évidence la présence élevée du profil de *Familles dysnormatives* dans les charges de cas des répondantes ainsi que la prédominance des minorités visibles, l'influence de la culture sur les méthodes éducatives et les risques d'abus, la notion de secrets et l'approche d'intervention préconisée. Selon les répondantes, on retrouve souvent dans ces familles au moins un parent issu d'une minorité visible ou issu de l'immigration. Ce constat fait écho aux résultats d'une étude réalisée auprès d'intervenants de la DPJ selon laquelle les familles immigrantes sont souvent suivies pour le motif d'abus physique ou de violence familiale (Hassan & Rousseau, 2007). Une autre étude réalisée auprès de familles immigrantes qui comparait les générations d'immigrations face aux maltraitances signalées a démontré un constat similaire. Il apparaît que les enfants vivant avec au moins un parent né à l'étranger (immigrants de deuxième génération) sont plus susceptibles d'être signalés pour exposition à la violence conjugale et pour abus physique par rapport aux enfants nés hors du pays (immigrants de première génération) (Vaughn et al., 2017). Toutefois, il importe de nuancer ce constat. En effet, la surreprésentation des familles issues de minorités visibles plus particulièrement celles des familles noires au sein des services de protection de la jeunesse est documentée comme étant une réelle

problématique dans le milieu de l'intervention. Cette surreprésentation est expliquée en partie par une discrimination systémique et un certain biais chez les signalants et les intervenants de la DPJ qui se montrent plus inquiets à l'égard de la sécurité ou du développement des enfants noirs en comparaison avec les enfants caucasiens (Lavergne et al., 2014; Lavoie-Taylor et al., 2022).

Selon les intervenantes, dans la plupart des cas, les parents issus de ce profil sont suivis pour des méthodes éducatives déraisonnables comparativement à d'autres types d'abus physique. Pour elles, l'utilisation de pratiques parentales jugées comme étant déraisonnables au sens de la loi sont influencées par les mœurs culturelles des parents. Malgré les biais de signalement, dans la littérature, plusieurs auteurs montrent aussi que les parents issus des minorités culturelles peuvent avoir recours à des pratiques parentales qualifiées au Québec de « déraisonnables » ou « dysnomatives » (Clément et al., 2009a; Goulet et al., 2018; Larrivée, 2005; Larrivée et al., 2007; Lashley et al., 2014). Le concept de la dysnormalité réfère aux pratiques parentales qui se distinguent de celles des parents de la société d'accueil par la nature et l'intensité des gestes posés (Ascoli, 2015; Clément et al., 2009a; Goulet et al., 2018; Larrivée, 2005; Larrivée et al., 2007). En ce sens, les répondantes affirment que les interventions de la protection de la jeunesse doivent prendre en compte cette méconnaissance face aux normes éducatives de la communauté d'accueil plutôt que de percevoir ces familles comme étant désorganisées et dysfonctionnelles.

Par ailleurs, les résultats de cette étude montrent également que pour les répondantes, la notion de secret est présente au sein de ces familles qui craignent de voir l'État sévir auprès d'eux. Cette notion de secret est alimentée par une méfiance envers les services institutionnels, par une crainte de l'intervention de l'État et par un manque de confiance envers les services. Selon les répondantes, ces parents préfèrent demeurer silencieux et régler les situations au sein de leur milieu

familial plutôt que de s'ouvrir aux services offerts. Ce manque de confiance occasionne un stress important chez les parents qui peuvent se sentir incompris. Les répondantes soutiennent qu'en élaborant des interventions qui tiennent compte de la méconnaissance des normes éducatives et du système de protection au Québec, le sentiment de crainte des parents pourrait également se voir atténué. Ainsi, cela favoriserait leur ouverture à recevoir des services sans craindre de perdre leur rôle de parent.

Dans le même ordre d'idées, Garland (2009) soutient qu'il est important de considérer le vécu des parents immigrants face aux pratiques parentales ainsi qu'aux facteurs de stress d'acculturation potentiels dans la mise en place des interventions. De plus, il est important de considérer le sentiment d'impuissance que peuvent vivre les parents face à l'intervention gouvernementale. Selon les intervenants de la protection de la jeunesse interviewés dans le cadre d'une étude portant sur les enjeux de l'intervention en contexte culturel, le sentiment de perte d'autorité des parents est présent chez ces familles et doit être adressé (Hassan & Rousseau, 2007).

Néanmoins, selon les répondantes de la présente étude, les *Familles dysnormatives* qui sont prises en charge par la protection de la jeunesse nécessitent des interventions de courtes durées, car elles se mobilisent rapidement. Les répondantes mentionnent également que ces familles sont souvent signalées pour une première fois et qu'elles n'auront plus besoin de services par la suite. À cet effet, Bousquet Saint-Laurent (2013) dont l'étude porte sur l'élaboration d'une typologie de familles de minorités visibles signalées à la protection de la jeunesse, a démontré qu'il existe cinq types de familles signalées. Parmi celles-ci, on retrouve les *familles traversant une crise* pour lesquelles le premier signalement a été justifié par une situation de mauvais traitements, telles que de l'exposition à de la violence conjugale ou de l'abus physique ce qui s'apparente à une certaine

forme de crise étant donné que l'incident est circonstanciel. De plus, la plupart du temps, les parents ne seront pas resignalés à nouveau, car ils démontrent une ouverture aux interventions de protection et qu'ils prennent les moyens pour ne plus reproduire les situations. Pour d'autres chercheuses, l'abus physique semble être l'événement déclencheur pour les services de protection de la jeunesse notamment en ce qui concerne les familles d'origine haïtiennes (Hassan & Rousseau, 2007). Ces familles sont plus nombreuses à faire l'utilisation de méthodes disciplinaires et à prôner des normes éducatives différentes de celles du milieu d'immigration (Lavergne et al., 2009).

Enfin, dans l'optique d'offrir à ces familles une intervention optimale, une approche basée sur l'éducation semble promue selon les répondantes et cela dans l'optique d'apprendre aux parents « les mœurs » raisonnables en termes d'éducation aux enfants. L'application d'interventions plus radicales, telles que le placement de ces enfants, peut être plus nuisible car les difficultés des parents se situent au niveau de l'adaptation aux nouvelles normes de la société d'accueil. Le milieu familial bénéficierait davantage d'éducation, car les difficultés sont d'ordre adaptatives plutôt que dysfonctionnelles (Ascoli, 2015). De plus, les parents réagissent positivement aux interventions psychosociales et éducatives visant le développement de compétences en termes de gestion de la famille, de stratégies d'adaptation face aux stress ainsi que des pratiques éducatives acceptables (Ascoli, 2015). Enfin, tel que soulevé par les répondantes, l'orientation de ces familles vers des services communautaires est également propice au développement de nouveaux facteurs de protection. Il est également démontré dans la littérature qu'une formation pour les intervenantes pourraient être favorable pour le développement de connaissances face aux différences culturelles et aux valeurs familiales préconisées selon la culture. En effet, il est démontré que ce type de formation permet aux intervenantes de mieux

soutenir les parents dans leur rôle tout en considérant leurs appartenances culturelles (Lashley et al., 2014; Pelletier Gagnon et al., 2022).

#### **4.2 Profil des *Familles fragilisées***

Le profil des *Familles fragilisées* est reconnu par les répondantes pour les difficultés variées vécues dans les différents systèmes familiaux. Les résultats mettent en lumière les préoccupations des répondantes pour la composition de la famille comme source de fragilité, les fragilités invisibles, le rejet affectif et le dénigrement de l'enfant, le besoin de recréer le lien avec l'enfant ainsi que la nécessité d'augmenter les ressources autour de la famille.

Tout d'abord, il est mis en évidence par les répondantes que les enfants des *Familles fragilisées* peuvent parfois être dans un milieu familial recomposé pouvant engendrer une dynamique conflictuelle entre l'enfant et le conjoint. Selon elles, il est également possible que l'enfant soit la cible de traitements différents notamment en raison de ses caractéristiques personnelles diversifiées le classant comme le « mouton noir » de la famille. De plus, ces familles manquent de soutien, ont un réseau social limité et vivent de l'isolement. Certaines difficultés et caractéristiques du mode de vie des parents affectent leur capacité à utiliser des pratiques parentales bienveillantes. Le fonctionnement de la famille peut aussi exacerber les facteurs de stress familiaux menant à un incident d'abus. Bien qu'ils ne présentent pas de problèmes apparents les parents sont démunis en termes de ressources internes et présentent des pratiques parentales rigides, ce qui nécessite selon elles, un accompagnement par divers professionnels.

Enfin, les répondantes constatent que la fragilité du système familial dans lequel l'enfant évolue persiste dans le temps, bien que les familles soient en mesure de reconnaître que l'abus

physique soit une pratique inacceptable. Ainsi, le sentiment de désespoir peut entraîner l'épuisement des ressources des parents ce qui affecte en retour les enfants. Ce constat fait écho à ceux de l'étude de Goulet et ses collaboratrices (2018) qui a révélé la présence d'un profil similaire, soit celui des *Parents indisponibles* qui regroupe les situations où les enfants subissent des agressions psychologiques. Des difficultés parentales sont vécues dans ces deux profils. Le climat familial négatif ainsi qu'une indisponibilité physique et psychologique des parents à répondre aux besoins de l'enfant. Il apparaît que l'environnement du milieu familial est problématique à plus d'un niveau ce qui concorde avec le discours des intervenantes pour ce profil. D'ailleurs, la fragilité familiale et la présence d'agressions psychologiques sont documentées par différents auteurs qui l'associent à la présence d'un stress parental plus grand. En ce sens, de études ont montré que le stress parental et le faible soutien social sont associés au recours concomitant de la violence physique et de l'agression psychologique envers les enfants (Clément et al., 2013b; Julien et al., 2020).

#### **4.3 Profil des *Enfants en difficultés***

Lors de la présentation du profil des *Enfants en difficultés* les répondantes ont identifié que, bien que des enfants de tous âges soient présents dans ce profil, il apparaît que la plupart des enfants rencontrés dans leur charge de cas soient souvent plus âgés. Elles remarquent également une cristallisation des problématiques chez ces enfants. À cet effet, les pronostics en ce qui concerne les difficultés comportementales sont également plus sombres en raison d'une forte symptomatologie. Les répondantes remarquent que les enfants présentent des difficultés comportementales d'ordre extériorisées qui prennent souvent la forme de crises, d'un trouble de l'opposition, de violence verbale et physique, de comportements dérangeants à l'école, de fugue et de comportements sexuels intrusifs dans les cas les plus graves.

Dans ce profil, les répondantes mentionnent qu'en raison des difficultés d'ordre comportemental des enfants, elles remarquent aussi un épuisement parental. En effet, ces parents peuvent de sentir rapidement dépassés et dépourvus de moyens pour intervenir auprès de leurs enfants. Selon elles, ceux-ci ont parfois déjà reçu des services pour leur enfant et peuvent avoir le sentiment que leurs agissements en termes de pratiques parentales sont justifiés, car ils sont à bout de ressources. Il apparaît qu'un niveau de stress élevé au sein de ces familles, est observable par les répondantes, qu'elles associent entre autres aux problèmes de santé mentale des parents, à la présence d'une grande fratrie, d'un faible réseau social et de difficultés financières. Considérant que ces difficultés sont présentes aussi au dernier profil présenté (*Enfants en grands besoins*), il est possible ici que les répondantes aient dans leur charge de cas des familles avec des enfants en difficultés, mais qui présentent également des problèmes à divers niveaux. Il est également possible qu'un aspect temporel influence le développement de comportements plus problématiques chez les enfants ce qui pourrait expliquer la difficulté des répondantes à dissocier ces deux profils. Par exemple, pour ce profil la présence élevée de problèmes externalisés chez les enfants versus pour cinquième profil (*Enfants en grands besoins*) où tous les enfants présentent des problèmes extériorisés. Ainsi, il est probable qu'au fil des années, certains *Enfants en difficultés* deviendront des *Enfants en grands besoins*.

En fait, les perceptions qu'ont les répondantes de ce profil s'apparentent à ceux de deux études québécoises précédentes qui identifient des profils de familles suivies en protection de la jeunesse dont les enfants présentent des caractéristiques communes. L'étude de Clément et ses collaborateurs (2009a) identifie le profil des *Enfants présentant des difficultés multiples* alors que Goulet et ses collaboratrices (2018) identifient le profil des *Problèmes spécifiques à l'enfant*. Ces deux études mettent en évidence le fait que le fonctionnement familial en déséquilibre est expliqué

principalement par les difficultés que vivent les enfants. Ces études rejoignent la perception des répondantes à l'égard des difficultés vécues par les enfants et l'impact sur le fonctionnement de la famille. Cela rejoint aussi l'étude de Gagné et al. (2004) qui a montré que les mères d'enfants suivis en protection de la jeunesse pour troubles de comportement peuvent des sentir démunies et dépassées; sentiment qui se caractérise ensuite par un manque d'encadrement de la part des parents.

Le profil des *Enfants présentant des difficultés multiples* mis en évidence dans l'étude de Clément et al., (2009a) montre également des résultats similaires à ce que les répondantes ont rapporté face aux caractéristiques des enfants. Par exemple, parmi les *Enfants présentant des difficultés multiples*, on retrouve davantage de garçons avec des troubles de comportements et des problèmes cognitifs et externalisés.

#### **4.4 Profil des *Familles multidysfonctionnelles***

Les perceptions des répondantes montrent que le profil des *Familles multidysfonctionnelles* englobe des situations complexes nécessitant la protection de l'enfant. Les multiples problématiques du milieu, la transmission intergénérationnelle, la cooccurrence avec la négligence et les interventions multimodales sont mises en lumière à travers leurs verbatims. Comme illustré dans l'appellation de ce profil, les répondantes décrivent ces milieux familiaux comme étant désorganisés. Les multiples problématiques vécues par les membres de ce milieu familial font en sorte que plusieurs besoins de base ne sont pas comblés. En effet, l'abus physique n'est pas la problématique majeure dans ce milieu, selon les répondantes. Il apparaît plutôt que l'abus physique résulte du fonctionnement chaotique de la famille et peut servir de levier pour les interventions plus complexes. Les intervenantes mentionnent également que les parents sont aux prises avec de

nombreux problèmes de consommation, de toxicomanie et de santé mentale. Ces parents vivent des difficultés économiques et ont un faible soutien social. Les intervenantes remarquent également des difficultés relationnelles avec la famille et au niveau du couple notamment en ce qui a trait à la violence conjugale.

Par ailleurs, en tenant compte de l'historique familial, les intervenantes constatent également une transmission intergénérationnelle des difficultés vécues par les familles. Il va de soi qu'elles remarquent que plus d'une génération de ces familles sont connues des services de la DPJ. Ce phénomène de la transmission de la maltraitance est soutenu par plusieurs auteurs (Assink et al., 2018; Bartlett et al., 2017; Berlin et al., 2011; Steele et al., 2016). Une étude portant sur l'identification des facteurs associés à la transmission intergénérationnelle de la maltraitance (Pittner et al., 2019) a démontré que la psychopathologie des parents est un facteur de risque déterminant. Cela concorde avec le fait que les parents de ce profil ont d'importants problèmes de santé mentale.

À cet égard, la cooccurrence de l'abus physique et de la négligence est également observée par les répondantes. D'ailleurs, les études portant sur l'identification du portrait de la maltraitance démontrent que dans les situations où l'on retrouve de la négligence, l'abus physique est souvent documenté également (Fallon et al., 2020; Hélie et al., 2017). D'autres types de maltraitance peuvent également être vécus en cooccurrence par les enfants. L'ensemble des facteurs identifiés de ce profil correspond aux études décrivant les milieux familiaux comme étant dysfonctionnels (Goulet et al., 2018; Larrivée et al., 2007, 2009).

Enfin, auprès des familles de ce profil l'approche multimodale semble être la meilleure façon d'intervenir en considérant l'ensemble des besoins du milieu, selon les répondantes. Les

répondantes soulignent tout de même que ces familles nécessitent des interventions de longue durée. Elles mentionnent qu'une panoplie de services comme ceux offerts par le PAPFC seront nécessaires pour aider ces familles. En raison de la sévérité du dysfonctionnement familial, l'intervention des répondantes consiste en premier lieu à assurer la protection de l'enfant. Souvent, il en résulte que le retrait des enfants du milieu familial est la priorité des intervenantes. Il apparaît que le placement des enfants dans un autre milieu de vie est plus susceptible de survenir dans un contexte où il y a présence d'abus physique en concomitance avec d'autres mauvais traitements. Ce constat est mis en évidence par Hébert et ses collaborateurs (2018) qui ont réalisé une étude portant sur le placement temporaire des enfants vivant de l'abus physique comme stratégie de gestion de crise. Compte tenu de ce qui précède, les auteurs ont démontré que le placement des enfants est plus susceptible d'être temporaire et de se produire dans un contexte planifié lorsqu'il y a abus physique ainsi que d'autres mauvais traitements vécus par les enfants (Hébert et al., 2018).

#### **4.5 Recommandations**

Les résultats de cette étude amènent à suggérer certaines recommandations pour l'intervention auprès des familles où l'on retrouve une problématique d'abus physique fondé. Cette section propose des pistes d'intervention en fonction des différents profils validés qui émergent de cette étude. Un aide-mémoire (voir Annexe 6) a également été développé à partir de cette étude afin de fournir aux intervenantes de la DPJ, un outil pour orienter les interventions auprès de ces familles. À ce sujet, Fuller-Thomson et Sawyer (2014) ont montré qu'un modèle d'analyse des facteurs de risque familiaux par cumul (incluant par exemple le divorce, consommation problématique et sans emploi) permettait un meilleur dépistage des enfants à risque de vivre de l'abus physique comparativement à un modèle par profil. Il en ressort donc qu'en prévention le cumul des facteurs de risque est bénéfique pour identifier les familles à risque alors qu'en

intervention, la classification des familles à des profils aide à mieux cerner les besoins tout en ciblant les interventions à prioriser. De manière concrète, les profils pourraient servir de guide pour l'intervention.

Quelques pistes d'intervention visant à mieux répondre aux besoins des différents types de famille sont proposées à partir des données recueillies par les participantes. Dans un premier temps, il sera question de programmes québécois destinés aux familles pour chacun des quatre profils présentés en considération les réalités et les besoins spécifiques des parents et des enfants. Dans un second temps, seront présentés des guides de soutien à la pratique destinés aux intervenants œuvrant auprès des familles suivies pour abus physique.

#### ***4.5.1 Programmes d'intervention destinés aux parents***

En premier lieu, selon les propos des répondantes au sujet du premier profil des *Familles dysnormatives*, les mœurs culturelles des parents sont souvent associées à la divergence entre les méthodes éducatives raisonnables et déraisonnables (ou dites abusives). Ce constat, en conformité avec d'autres études réalisées auprès des parents issus des minorités culturelles et de l'immigration, ont permis de déterminer que les ateliers *Espace Parents* développé par la Table de concertation au service des personnes immigrantes et réfugiées (TCRI) (2017) représente une piste de solution prometteuse pour ces familles (Laurin et al., 2019; Martin, 2018; Richard et al., 2018). Ces ateliers offrent aux parents immigrants du Québec neuf ateliers basés sur la promotion des compétences parentales tout en favorisant le renforcement des capacités adaptatives en format de groupe, ce qui apparaît être très apprécié des parents (Laurin et al., 2019; Martin, 2018; Richard et al., 2018). Ces ateliers sont offerts dans plusieurs régions par les organismes communautaires desservant la clientèle immigrante en collaboration avec les Centre local de services

communautaires (CLSC). Cela pourraient être bénéfiques pour les parents afin qu'ils développent une meilleure connaissance des normes québécoises face à l'éducation des enfants et des services. Selon l'évaluation du programme, les parents rapportent qu'à la suite de leur participation, ils ont apporté des changements positifs à leurs pratiques (Laurin et al., 2019; Martin, 2018) et leur communication auprès des enfants (Laurin et al., 2019).

En deuxième lieu, *Ces années incroyables* (Webster-Stratton et Hancock, 1998, cité par Letarte et al., 2010), est un programme d'entraînement aux habiletés parentales qui vise entre autres le développement d'une relation parent-enfant saine, l'apprentissage de pratiques éducatives positives, le développement des habiletés de communication, de résolution de conflits et de gestion de la colère (Letarte et al., 2010). Ce programme pourrait être une bonne piste d'intervention à proposer aux parents des *Familles fragilisées* et des *Enfants en difficultés*. Ce programme serait bénéfique pour l'amélioration de la gestion des difficultés comportementales, des problèmes extériorisés vécus par les *Enfants en difficultés*. Pour ce qui est des *Familles fragilisées* ce programme apparaît pertinent pour améliorer l'harmonie au sein de la relation parent-enfant ainsi que de permettre aux parents d'utiliser des moyens de discipline alternatifs aux agressions psychologiques.

Enfin, les *Familles multidysfonctionnelles* nécessitent des divers services adaptés aux besoins multiples qui émergent de leur milieu de vie. Avec ces familles, il importe de tenir compte du fait que souvent, l'incident d'abus physique signalé aux autorités est la porte d'entrée qui justifie une intervention complexe, telle que le placement des enfants. La présence d'un fonctionnement familial chaotique et désorganisé fait en sorte que la problématique d'abus physique n'est pas abordée en priorité avec les parents. Les multiples difficultés sur le plan personnel, familial et socio-économique rendent les parents de ce profil éligibles à bénéficier de services comme le

*Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire (PAPFC2)* (Lacharité, 2019). Il importe de se rappeler que les enfants de ce profil sont à risque ou vivent de la négligence et qu'ils vivent dans un milieu où il y a un faible niveau de soutien social. Il en ressort que les mères qui participent à ce programme démontrent une amélioration dans la réponse aux besoins de leur enfant et une certaine amélioration quant à la qualité du réseau social (Bérubé et al., 2014). D'autres services complémentaires du CLSC tels que les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) (MSSS, 2004) proposent également des avenues intéressantes en termes de services offerts aux parents durant la grossesse et la petite enfance (Dufour & Chamberland, 2009). Les méthodes préventives préconisées, telles que les visites à domicile offrent aux familles des services précoces visant à prévenir la maltraitance notamment en ce qui a trait à la transmission intergénérationnelle de celle-ci.

#### ***4.5.2 Guides d'interventions destinés aux intervenants***

Des guides de références peuvent également être des outils auxquels se référer lors d'interventions auprès de ces familles. Ces guides peuvent être utilisés individuellement ou en complémentarité avec les programmes d'interventions nommées ci-haut. Par exemple, un Guide de soutien à la pratique intitulé *Interventions en abus physiques à l'adolescence* a été développé pour outiller les professionnels du milieu psychosocial ou de la réadaptation sur les façons d'aider les adolescents victimes d'abus physique par une figure d'autorité parentale (Le Blanc, 2017). Concrètement, ce guide propose des pistes d'intervention pour les intervenants qui travaillent directement auprès des adolescents victimes d'abus physique. Ces pistes d'intervention tiennent compte des conséquences de ce type de maltraitance sur les jeunes. De plus, il s'y retrouve également deux types de famille où des adolescents ont subi de l'abus physique, soit les familles caractérisées par des méthodes éducatives déraisonnables et les familles faisant preuve d'une

brutalité irrationnelle. Le premier groupe se caractérise par un parent qui désire éduquer son adolescent, mais dont les méthodes sont jugées comme étant « abusives ». Alors que le second groupe implique un parent qui fait l'utilisation d'un geste explosif et imprévisible. (Le Blanc, 2017).

D'autre part, un guide de soutien à la pratique *En abus physique chez les enfants âgés de 0 à 11 ans* a été développé par Berrit et al. (2010) propose des interventions selon le type de famille où se retrouve la présence d'abus soit celui de *discipline abusive et les méthodes éducatives déraisonnables* (type 1), de *brutalité irrationnelle* (type 2) et l'*absence d'éléments précurseurs* (type 3). Dans ce guide, le premier type de famille s'apparente grandement au profil des *Familles dysnormatives* notamment en ce qui a trait aux pratiques hors normes (punition corporelle), à la présence d'un parent né hors du Canada ainsi qu'à la bonne collaboration face aux services. Les interventions proposées corroborent également avec celles identifiées plus haut soit le développement des compétences en matière de pratiques éducatives et disciplinaires (Berrit et al., 2010). En ce qui concerne le second type de famille, il se démarque par les multiples difficultés et le dysfonctionnement à plusieurs niveaux pour les parents, ce qui s'apparente à celles observées chez les *Familles multidysfonctionnelles* de la présente étude. Les interventions pour ce type de famille sont intensives, de longue durée et multi-cibles afin de répondre aux nombreuses difficultés vécues par les parents. Le guide aborde aussi un troisième type de famille, soit celui où il y a *Absence d'éléments précurseurs*, qui s'apparente à celui des *Familles fragilisées* de la présente étude. Or, malgré les caractéristiques similaires de ces familles, les répondantes de notre étude ont identifié que les parents de ce profil reconnaissent habituellement les gestes posés ce qui ne concorde pas avec ce que Berrit et ses collaborateurs (2010) ont identifié. Les pistes d'intervention

sont plutôt orientées vers des démarches de reconnaissance de la part des parents ce qui n'est pas exactement ce qui nous avons identifié.

#### **4.6 Forces et limites de l'étude**

Cette section présente les forces et les limites de la présente étude. Tout d'abord, à notre connaissance, aucune étude à ce jour n'aborde l'exploration de la perception des intervenants de la DPJ face à des profils de familles où l'on retrouve de l'abus physique. D'autres études portant sur l'identification des types de familles ont été développées, mais il s'agit souvent de profils analysant tous les types de maltraitance confondus (Armour et al., 2014; Clément et al., 2009a; Goulet et al., 2018) ou portant spécifiquement sur une notion, telle que la négligence (Clément et al., 2020). En outre, aucune étude qualitative n'a été recensé sur les perceptions des intervenants en lien avec les familles suivies pour abus physique alors qu'ils sont aux premières loges dans l'action auprès des enfants et des parents. De plus, cette étude a permis de rejoindre des répondantes de la protection de la jeunesse de deux régions administratives différentes soit l'Outaouais ainsi que Montréal. Cette opportunité de rejoindre a permis d'avoir une meilleure représentativité et variété des propos recueillis.

Il importe tout de même de considérer certaines limites avec lesquelles nous avons dû travailler. Tout d'abord, le recrutement des intervenants a été plus laborieux qu'escompté. D'une part, des délais supplémentaires ont été ajoutés en raison du manque de personnel dans les équipes de la DPJ. Ainsi, des délais supplémentaires d'attente ont été demandés par les milieux afin de retrouver un certain équilibre auprès des équipes avant que nous procédions au recrutement. Cela a occasionné des limites au niveau de la représentativité étant donné la taille limitée de l'échantillon. D'autre part, le contexte pandémique a occasionné certains défis notamment en ce

qui a trait à la tenue des entrevues de groupe par vidéoconférence, moyen privilégié par les milieux pour réduire les risques. Or selon la littérature, ce mode d'interaction distanciel peut entraîner un impact sur la relation chercheur-interviewés et sur la facilité à instaurer un climat dynamique au sein du groupe (Napoli, 2022).

## CONCLUSION

En conclusion, la présente étude s'est intéressée à la validation du point de vue des intervenantes de la protection de la jeunesse face aux profils de familles dont un enfant a eu un signalement retenu et fondé pour abus physique à la DPJ. Les discussions ont eu lieu autour des caractéristiques des cinq profils présentés soit les *Familles dynormatives*, les *Familles fragilisées*, les *Enfants en difficultés*, les *Familles multidysfonctionnelles* ainsi que les *Enfants en grands besoins*. Au total, ce sont 13 participantes qui ont pris part à l'étude en partageant leur opinion dans le cadre d'une entrevue de groupe semi-dirigée. L'analyse des verbatims a permis d'identifier, du point de vue des répondantes, les caractéristiques et les besoins des familles suivies en protection de la jeunesse, et ainsi d'obtenir une meilleure compréhension des profils pour lesquels on retrouve la présence d'abus physique. Finalement, un outil aide-mémoire destiné aux intervenants de la protection de la jeunesse a été créé à partir des résultats de cette étude. À noter que le profil des *Enfants en grands besoins* n'a pas été validé par les répondantes, probablement en raison du fait que ce profil compte un faible pourcentage des enfants suivis pour abus physique, ce qui limite leur présence dans la charge de cas des répondantes. Il se peut également qu'il ait été difficile pour les répondantes de différencier ce profil des *Enfants en grands besoins* en raison des caractéristiques similaires à celles du profil des *Enfants en difficultés*. Il est probable qu'un facteur temporel soit associé à la difficulté de regrouper des enfants à certains profils. Cette difficulté pourrait être expliquée par la dimension dynamique des difficultés en fonction de l'aspect développemental des enfants.

En bref, les résultats de l'étude en lien avec le premier profil des *Familles dynormatives* démontrent qu'elles sont bien présentes dans la charge de cas des intervenantes et que leurs besoins se situent, selon elles, au niveau de l'apprentissage des pratiques parentales raisonnables dans la

société québécoise. L'intervention doit aussi tenir compte du fait que les parents démontrent une crainte par rapport à l'intervention de l'État ce qui peut limiter la portée des actions si un lien de confiance tarde à se créer. Différents services sont accessibles aux parents ce qui permet une variété de possibilités pour répondre à leurs besoins identifiés.

Pour le deuxième profil des *Familles fragilisées*, les zones de fragilités, bien que présentes selon les répondantes, sont plus difficilement identifiables. Elles notent que la composition de la famille peut être un facteur de risque pour l'apparition de nouvelles situations de maltraitance psychologique comme le rejet affectif et le dénigrement. Selon les répondantes, l'intervention doit tenir compte de l'épuisement des parents et du fait qu'ils sont démunis. Pour ce profil, le besoin se situe au niveau de la relation parent-enfant qui peut être fragilisée. L'accompagnement vers l'augmentation des ressources formelles et informelles de l'environnement favorise également la présence de facteurs de protection autour du milieu familial.

Pour le troisième profil des *Enfants en difficultés*, les répondantes valident la présence de difficultés comportementales chez l'enfant qui ont un impact sur la famille. Selon elles, l'intervention doit tenir compte de l'épuisement qui peuvent vivre les parents face à l'enfant, mais demeure ponctuelle. Il s'agit d'identifier les besoins en ce qui concerne les comportements problématiques qui causent un épuisement parental afin d'accompagner, de soutenir et de référer les familles vers les ressources spécialisées.

Pour le quatrième profil soit celui des *Familles multidysfonctionnelles*, les répondantes identifient que les difficultés se situent à plusieurs niveaux. L'intervention doit considérer le caractère intergénérationnel de la transmission des difficultés familiales et de la maltraitance. La présence de la négligence est aussi à considérer dans la mise en place des interventions. Les

interventions proposées doivent donc refléter l'ensemble des besoins qui sont très peu répondus par le milieu familial.

Somme toute, cette étude a permis de mieux comprendre la réalité des familles où les enfants sont victimes d'abus physique, selon la perception des intervenantes de la protection de la jeunesse. De manière générale, les répondantes ont partagé leur perception et leur point de vue face aux différents profils. Une forte correspondance est observée entre les profils identifiés dans l'Étude de Clément et al. (en préparation) et la perception des intervenantes quant aux familles avec un abus physique fondé. En excluant le cinquième profil, la correspondance semble forte, ce qui contribue à valider la typologie développée. De plus, la présente étude a permis de proposer des pistes d'intervention spécifiques à chacun des quatre profils, ce qui constitue également une contribution significative. Il serait intéressant d'approfondir les études afin de déterminer les raisons qui expliquent que l'identification du cinquième profil présenté soit celui des *Enfants en grand besoins*, n'a pas été possible. Il serait également intéressant de jumeler les caractéristiques obtenues par les répondantes à ceux des différents profils présentés afin de déterminer s'ils sont représentatifs de l'ensemble de la population d'intervenants de la protection de la jeunesse. Les résultats d'une éventuelle étude pourraient permettre aux intervenants qui travaillent aux différentes étapes de l'application de la LPJ, peu importe qu'ils soient au signalement, à l'évaluation/orientation ou à l'application des mesures d'intervenir plus rapidement et efficacement.

## 5. RÉFÉRENCES

- American Psychiatric Association [APA] (2015). *DSM-5 : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5<sup>e</sup> édition). Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson.
- Armour, C., Elklit, A., & Christoffersen, M. N. (2014). A latent class analysis of childhood maltreatment: Identifying abuse typologies. *Journal of Loss and Trauma*, *19*(1), 23–39. <https://doi.org/10.1080/15325024.2012.734205>
- Ascoli, M. (2015). Review of Cultural consultation: Encountering the other in mental health care. In L. J. Kirmayer, J. Guzder, & C. Rousseau (Eds.), *The British Journal of Psychiatry* (Vol. 206, Issue 1). <https://doi.org/10.1007/978-1-4614-7615-3>
- Assink, M., Spruit, A., Schuts, M., Lindauer, R., van der Put, C. E., & Stams, G. J. J. M. (2018). The intergenerational transmission of child maltreatment: A three-level meta-analysis. *Child Abuse and Neglect*, *84*(July), 131–145. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.07.037>
- Barlow, K. M., Thomson, E., Johnson, D., & Minns, R. A. (2005). Late neurologic and cognitive sequelae of inflicted traumatic brain injury in infancy. *Pediatrics*, *116*(2). <https://doi.org/10.1542/peds.2004-2739>
- Bartlett, J. D., Kotake, C., Fauth, R., & Easterbrooks, M. A. (2017). Intergenerational transmission of child abuse and neglect: Do maltreatment type, perpetrator, and substantiation status matter? *Child Abuse and Neglect*, *63*, 84–94. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.11.021>
- Begle, A. M., Dumas, J. E., & Hanson, R. F. (2010). Predicting child abuse potential: An empirical investigation of two theoretical frameworks. *Journal of Clinical Child and Adolescent*

*Psychology*, 39(2), 208–219. <https://doi.org/10.1080/15374410903532650>

Belsky, J. (1993). Etiology of child maltreatment: A developmental-ecological analysis.

*Psychological Bulletin*, 114(3), 413–434. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.114.3.413>

Berger, L. M. (2005). Income, family characteristics, and physical violence toward children. *Child*

*Abuse and Neglect*, 29(2), 107–133. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2004.02.006>

Berlin, L. J., Appleyard, K., & Dodge, K. A. (2011). Intergenerational continuity in child

maltreatment: mediating mechanisms and implications for prevention. *Child Development*,

82(1), 162–176. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2010.01547.x>

Berit, V., Tessier-Thibaudeau, S., & Iasenza, I. (2010). *Guide de soutien à la pratique - En abus*

*physique chez les enfants âgés de 0 à 11 ans*. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Bérubé, A., Dubeau, D., Coutu, S., Côté, D., Devault, A., Lacharité, C., (2014). *Projet d'évaluation*

*de programmes en négligence : Résultats de l'évaluation des effets du Programme d'aide*

*personnelle, familiale et communautaire, 2e génération*. Ministère de la santé et des services sociaux.

Black, D. A., Heyman, R. E., & Smith Slep, A. M. (2001a). Risk factors for child physical abuse.

*Aggression and Violent Behavior*, 6(2–3). [https://doi.org/10.1016/S1359-1789\(00\)00021-5](https://doi.org/10.1016/S1359-1789(00)00021-5)

Bouchard, P., Perron, C., & Beaumier, I. (2016). *Les meilleures pratiques d'intervention auprès*

*des enfants victimes d'abus physique, sans la présence d'autres formes de mauvais*

*traitements, et leur famille, suivis en protection de la jeunesse*. Rapport du UETMISSS,

CIUSSS de la Capitale-Nationale, 78 p.

Bousquet Saint-Laurent, T. (2013). *Analyse qualitative du contenu des signalements retenus à la protection de la jeunesse et leur évaluation pour les enfants de minorités visibles*. Université de Montréal.

Brown, J., Cohen, P., Johnson, J. G., & Salzinger, S. (1998). A longitudinal analysis of risk factors for child maltreatment: findings of a 17-year prospective study of officially recorded and self-reported child abuse and neglect. *Child Abuse & Neglect*, 22(11), 1065–1078. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(98\)00087-8](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(98)00087-8)

Clément, M.-È. (2011). En réponse à... / Paquette, D., Bigras, M., & Crepaldi, M.A. (2010). La violence : un jugement de valeur sur les rapports de pouvoir. *Revue de psychoéducation*, 39(2), 247-276. *Revue de Psychoéducation*, 40(1), 135. <https://doi.org/10.7202/1061966ar>

Clément, M.-È., & Chamberland, C. (2014). Trends in corporal punishment and attitudes in favour of this practice: Toward a change in societal norms. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 33(2), 13–29. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2014-013>

Clément, M.-È., Bernèche, F., Chamberland, C., & Fontaine, C. (2013a). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 146 p.

Clément, M.-È., Bérubé, A., Goulet, M., & Hélie, S. (2020). Family Profiles in Child Neglect Cases Substantiated by Child Protection Services. *Child Indicators Research*, 13(2), 433–454. <https://doi.org/10.1007/s12187-019-09665-z>

Clément, M.-È., Chamberland, C., & Trocmé, N. (2009b). Épidémiologie de la maltraitance et de la violence envers les enfants au Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 8(1), 27–38. <https://doi.org/10.3406/oss.2009.1313>

Clément, M.-È., Chamberland, C., Tourigny, M., & Mayer, M. (2009a). Taxinomie des besoins des enfants dont les mauvais traitements ou les troubles de comportement ont été jugés fondés par la direction de la protection de la jeunesse. *Child Abuse & Neglect*, 33(10), 750–765. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2009.08.001>

Clément, M.-È., Hélie, S., & Goulet, M. (en préparation). Child physical abuse is not a homogeneous reality.

Clément, M.-È., Julien, D., Lévesque, S., & Flores, J. (2019). La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4e édition de l'enquête. In *Santé et Bien-être*.

Clément, M.-È., Lespérance, K., & Chamberland, C. (2013b). Occurrence unique et concomitance de l'agression psychologique et de la punition corporelle envers les enfants. *Canadian Social Work Review*, 30(1), 25-48.

Clément, M.-È. (2019). La violence physique envers les enfants. In S. Dufour & M.-È. Clément (Eds.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2<sup>e</sup> ed., pp. 15-30). CEC

Debowska, A., Willmott, D., Boduszek, D., & Jones, A. D. (2017). What do we know about child abuse and neglect patterns of co-occurrence? A systematic review of profiling studies and recommendations for future research. *Child Abuse and Neglect*, 70, 100–111.

<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.06.014>

Dufault, D. (2012). *Définition des termes et des concepts utilisés dans la ventilation de la table des articles 38 et 38.1 de la loi sur la protection de la jeunesse*. Ministère de la santé et des services sociaux. [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_deposes\\_a\\_la\\_Commission/P-155.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-155.pdf)

Dufour, S., & Chamberland, C. (2009). Agir au mieux pour prévenir et contrer la maltraitance envers les enfants du Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 8(1), 119–127. <https://doi.org/10.3406/oss.2009.1328>

Dufour, S., & Clément, M.-È. (2019). *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2<sup>e</sup> éd.). Centre éducatif culturel (CEC).

Durrant, J. E. (2008). Physical punishment, culture, and rights: Current issues for professionals. *Journal of Developmental and Behavioral Pediatrics*, 29(1), 55–66. <https://doi.org/10.1097/DBP.0b013e318135448a>

Durrant, J. E., Fallon, B., Lefebvre, R., & Allan, K. (2017). Defining reasonable force: Does it advance child protection? *Child Abuse and Neglect*, 71, 32–43. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.02.018>

Fallon, B., Filippelli, J., Lefebvre, R., Joh-Carnella, N., Trocmé, N., Black, T., ... Stoddart, J. (2020). *Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect – 2018 (OIS-2018)*. Child Welfare Research Portal.

Fluke, J. D., Tonmyr, L., Gray, J., Bettencourt Rodrigues, L., Bolter, F., Cash, S., Jud, A., Meinck,

- F., Casas Muñoz, A., O'Donnell, M., Pilkington, R., & Weaver, L. (2021). Child maltreatment data: A summary of progress, prospects and challenges. *Child Abuse and Neglect*, 119(July), 104650. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104650>
- Fréchette, S., Zoratti, M., & Romano, E. (2015). What Is the Link Between Corporal Punishment and Child Physical Abuse? *Journal of Family Violence*, 30(2), 135–148. <https://doi.org/10.1007/s10896-014-9663-9>
- Fuller-Thomson, E., & Sawyer, J.-L. (2014). Is the cluster risk model of parental adversities better than the cumulative risk model as an indicator of childhood physical abuse?: findings from two representative community surveys. *Child: Care, Health and Development*, 40(1), 124–133. <https://doi.org/10.1111/cch.12024>
- Gagné, M.-H., Desbiens, N., & Blouin, K. (2004). Trois profils-types de jeunes affichant des problèmes de comportement sérieux. *La Violence En Milieu Scolaire*, 32(1), 276–311. <https://doi.org/10.7202/1079127ar>
- Garland, L. (2009). *Does culture matter? : The characteristics of adolescent physical abuse cases investigated by Montreal's English youth protection services*. McGill University.
- Gaudet, s., & Robert, D., (Eds.) (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*. Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gershoff, E. T., & Grogan-Kaylor, A. (2016). Journal of family psychology spanking and child outcomes. *Journal of Family Psychology*, 30(4), 453–469. <http://dx.doi.org/10.1037/fam0000191>

- Gershoff, E. T., Lee, S. J., & Durrant, J. E. (2017). Promising intervention strategies to reduce parents' use of physical punishment. *Child Abuse & Neglect*, *71*, 9-23.
- Goulet, M., Hélie, S., & Clément, M.-È. (2018). Child and family needs profiles among cases substantiated by child protection services. *Child Abuse & Neglect*, *81*, 366–379. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.05.016>
- Gouvernement du Canada. (2023). *Code criminel*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-1.html>
- Gouvernement du Québec. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2022). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux 2022*. [https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2021\\_2022\\_BilanDPJ.pdf](https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2021_2022_BilanDPJ.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2023). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>
- Guay, J. (2010). Les familles récalcitrantes en Protection de la jeunesse. *Santé Mentale Au Québec*, *35*(2), 47–59. <https://doi.org/10.7202/1000553ar>
- Hassan, G., & Rousseau, C. (2007). La protection des enfants: enjeux de l'intervention en contexte interculturel. *Association pour la recherche interculturelle* (45), 37–50.

- Hébert, S. T., Hélie, S., & Esposito, T. (2018). Temporary placements: A crisis-management strategy for physically abused children? *Child Abuse and Neglect*, 86, 314–323. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.09.005>
- Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N., Tourigny, M., & Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014). Rapport final.*
- Hovens, J. G., Wiersma, J. E., Giltay, E. J., Van Oppen, P., Spinhoven, P., Penninx, B. W., & Zitman, F. G. (2010). Childhood life events and childhood trauma in adult patients with depressive, anxiety and comorbid disorders vs. controls. *Acta psychiatrica Scandinavica*, 122(1), 66-74.
- Julien, D., Joubert, K., & Clément, M-È. (2020). Dans quel environnement évoluent les enfants du Québec qui vivent plus d'un type de violence familiale? *Zoom santé* (68).
- Kennedy, S. C., Kim, J. S., Tripodi, S. J., Brown, S. M., & Gowdy, G. (2016). Does parent–child interaction therapy reduce future physical abuse? A meta-analysis. *Research on Social Work Practice*, 26(2), 147–156. <https://doi.org/10.1177/1049731514543024>
- Kolko, D. J., Iselin, A. M. R., & Gully, K. J. (2011). Evaluation of the sustainability and clinical outcome of alternatives for families: A Cognitive-Behavioral Therapy (AF-CBT) in a child protection center. *Child Abuse & Neglect*, 35(2), 105-116.
- Lacharité, C. (2019). Interventions en matière de négligence envers les enfants. In S. Dufour & M-È. Clément (Eds.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2<sup>e</sup> ed., pp. 119-136).

CEC

- Larrivée, M.-C., Lavergne, C., Dufour, S., & Trocmé, N. (2009). L'abus physique avec ou sans autres formes de mauvais traitements : deux réalités ? *Revue de Psychoéducation*, 38, 73–95.
- Larrivée, M.-C., Tourigny, M., & Bouchard, C. (2007). Child physical abuse with and without other forms of maltreatment: Dysfunctionality versus dysnormality. *Child Maltreatment*, 12(4), 303–313. <https://doi.org/10.1177/1077559507305832>
- Lashley, M., Hassan, G., & Maitra, B. (2014). Cultural Consultation to Child Protection Services and Legal Settings. In L. J. Kirmayer, J. Guzder, & C. Rousseau (Eds.), *Cultural Consultation: Encountering the Other in Mental Health Care* (pp. 269–290). Springer New York. [https://doi.org/10.1007/978-1-4614-7615-3\\_13](https://doi.org/10.1007/978-1-4614-7615-3_13)
- Laurin, I., Guay, D., De Blois, S., Dufour, S., Lord, M., Lavergne, C. & Rufagari, M.-C. (2019). *Les ateliers Espace Parents sur le rôle parental en contexte d'immigration : évaluation d'implantation de la collaboration entre les organismes communautaires ayant une mission d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, et les CLSC*. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/Uploads/tx\\_asssmpublications/pdf/publications/Les\\_ateliers\\_espace\\_parents\\_sur\\_le\\_role\\_parentalen\\_contexte\\_d\\_immigration.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/Les_ateliers_espace_parents_sur_le_role_parentalen_contexte_d_immigration.pdf)
- Lavergne, C., Dufour, S., & Couture, D. (2014). Point de vue des intervenants sur la disproportion des enfants issus de groupes racialisés dans le système de protection de la jeunesse : causes et pistes de solution. *Alterstice*, 4(1), 17–30. <https://doi.org/10.7202/1077479ar>

- Lavergne, C., Dufour, S., Sarniento, J., & Descôteaux, M.-È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus de minorités visibles. *Intervention, 131*, 233–241.
- Lavoie-Taylor, G., Dufour, S., & Lavergne, C. (2022). Le signalement à la protection de la jeunesse et les populations noires : exploration des représentations sociales des intervenants. *Alterstice: Revue Internationale de La Recherche Interculturelle, 10*(1), 109. <https://doi.org/10.7202/1084806ar>
- Le Blanc, A., (2017). *Le Guide de soutien à la pratique : Intervention en abus physique à l'adolescence*. Gouvernement du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3200858>
- Le Bossé, Y., & Dufort, F. (2001). Le cadre paradigmatique de la psychologie communautaire : Vers une épistémologie du changement social. In F. Dufort & J. Guay (Eds.), *Agir au coeur des communautés : la psychologie communautaire et le changement social* (pp. 33–74). PUQ.
- Letarte, M.-J., Normandeau, S., & Allard, J. (2010). Le programme d'entraînement aux habiletés parentales Ces années incroyables: Expériences dans deux contextes. *Aide Aux Jeunes En Difficulté de Comportement : Regard Sur Nos Pratiques, 27–48*.
- Mackenzie, M. J., Kotch, J. B., & Lee, L.-C. (2011). Toward a cumulative ecological risk model for the etiology of child maltreatment. *Children and Youth Services Review, 33*, 1638–1647. doi:10.1016/j.child-youth.2011.04.018
- Madore, S., (2019). *Guide de référence en abus physique*. Centre intégré de santé et de services

sociaux de l'Outaouais.

Maguire-Jack, K., & Font, S. A. (2017). Community and individual risk factors for physical child abuse and child neglect: Variations by poverty status. *Child Maltreatment*, 22(3), 215–226. <https://doi.org/10.1177/1077559517711806>

Martin, J. (2018). *Évaluation formative d'ateliers visant à soutenir les parents immigrants dans l'adaptation de leur rôle parental*. Université de Montréal.

Matsumoto, M., Piersiak, H. A., Letterie, M. C., & Humphreys, K. L. (2021). Population-based estimates of associations between child maltreatment types: a meta-analysis. *Trauma, Violence, & Abuse*, 24(2), 487-496.

Mehta, D., Kelly, A. B., Laurens, K. R., Haslam, D., Williams, K. E., Walsh, K., Baker, P. R. A., Carter, H. E., Khawaja, N. G., Zelenko, O., & Mathews, B. (2021). Child maltreatment and long-term physical and mental health outcomes: An exploration of biopsychosocial determinants and implications for prevention. *Child Psychiatry & Human Development*, 0123456789. <https://doi.org/10.1007/s10578-021-01258-8>

Napoli, J. (2022). Quelques conséquences de la pandémie de covid-19 sur la méthodologie de recherche qualitative en sciences de l'éducation. *Raisons éducatives*, 26, 305-317. <https://doi.org/10.3917/raised.026.0305>

Norman, R. E., Byambaa, M., De, R., Butchart, A., Scott, J., & Vos, T. (2012). The Long-Term health consequences of child physical abuse, emotional abuse, and neglect: A systematic review and meta-Analysis. *PLoS Medicine*, 9(11).

<https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1001349>

Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2022, 29 novembre). *La violence à l'encontre des enfants*. WHO. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>

Paquette, D., Bigras, M., & Crepaldi, M. A. (2010). La violence: Un jugement de valeur sur les rapports de pouvoir. [Violence: A value judgment on power relationships.]. *Revue de Psychoéducation*, 39(2), 247–276.

Pelletier Gagnon, H., Dufour, S., & Clément, M.-È. (2022). Représentations sociales de la punition corporelle, diversité culturelle et pratiques de soutien de futurs psychoéducateurs auprès des familles. *Alterstice*, 11(1), 19–31. <https://doi.org/10.7202/1091892ar>

Pernot-Masson, A. (2004). Psychothérapie d'une maman trop attentionnée : un syndrome de Münchhausen par procuration. *La psychiatrie de l'enfant*, 47, 59-101. <https://doi.org/10.3917/psy.471.0059>

Pittner, K., van Ijzendoorn, M. H., Alink, L. R. A., Buisman, R. S. M., Compier-de Block, L. H. C. G. C., van den Berg, L. J. M., Elzinga, B. M., Lindenberg, J., Tollenaar, M. S., Diego, V. P., & Bakermans-Kranenburg, M. J. (2019). The genetic and environmental etiology of child maltreatment in a parent-based extended family design. *Development and Psychopathology*, 31(1), 157–172. <https://doi.org/10.1017/S0954579418001608>

Précourt, S., Moreau, J., Carignan, L., (2019) Le système de protection de la jeunesse au Québec. In S. Dufour & M.-È. Clément (Eds.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2<sup>e</sup>

ed., pp. 185-198). CEC

Richard, M., Dufour, S., Coppry, M., Lavergne, C., Martin, J. & Rufagari, M.-C. (2018). Les ateliers Espace Parents : analyse de la genèse d'une intervention de soutien à l'adaptation du rôle parental en contexte d'immigration. *Intervention, 148*, 5-15.

Sandelowski, M. (2000). Whatever happened to qualitative description? *Research in Nursing & Health, 23*, 334– 340.

Springer, K. W., Sheridan, J., Kuo, D., & Carnes, M. (2007). Long-term physical and mental health consequences of childhood physical abuse: Results from a large population-based sample of men and women. *Child Abuse and Neglect, 31*(5), 517–530.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.01.003>

Steele, H., Bate, J., Steele, M., Dube, S. R., Danskin, K., Knafo, H., ... & Murphy, A. (2016). Adverse childhood experiences, poverty, and parenting stress. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement, 48*(1), 32.

Sullivan, P. M., & Knutson, J. F. (2000). Maltreatment and disabilities: A population-based epidemiological study. *Child Abuse and Neglect, 24*(10), 1257–1273.  
[https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00190-3](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00190-3)

Vaughn, M. G., Salas-Wright, C. P., Huang, J., Qian, Z., Terzis, L. D., & Helton, J. J. (2017). Adverse childhood experiences among immigrants to the United States. *Journal of Interpersonal Violence, 32*(10), 1543-1564.

Ward, C. S., & Haskett, M. E. (2008). Exploration and validation of clusters of physically abused

children. *Child Abuse and Neglect*, 32(5), 577–588.

<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.07.012>

## ANNEXE 1 : TABLEAU SYNTHÈSES DES PROFILS DE FAMILLES

<b>Synthèse des profils de famille suivies pour abus physique et risque d'abus physique selon EIQ-2014 (Clément et al., en préparation)</b>	
<p><b>Profil 1 :</b> <i>Familles dysnormatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupe plus de la majorité des enfants (<b>53,7%</b>)</li> <li>• Formes d'abus physique telles que « secouer, pousser, attraper ou projeter » sont les <b>moins</b> présentes par rapport aux autres profils</li> <li>• Présence d'exposition à la violence conjugale</li> <li>• Aucun signalement antérieur</li> <li>• Comparativement aux autres profils, enfants présentant peu de difficultés (extériorisés, attachement, intériorisés)</li> <li>• Près de la moitié des parents de ce groupe sont issus de minorités visibles</li> <li>• Violence semble être un mode relationnel (éducation enfants, relation conjugale)</li> </ul> <p><b>Profil axé sur les modes éducatifs des enfants qui dépassent la « norme » de la mesure raisonnable</b></p>
<p><b>Profil 2 :</b> <i>Familles fragilisées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupe environ 1 enfant sur 4 (<b>27,8%</b>)</li> <li>• Près de la moitié des enfants ont des antécédents avec la DPJ</li> <li>• Présence d'agression psychologique fondée dans certains cas</li> <li>• Aucunes caractéristiques (formes d'abus physique, trouble de comportement de l'enfant, troubles de santé mentale parentaux, manque de soutien social parental, etc.) ne les distinguent particulièrement des autres profils</li> </ul> <p><b>Profil axé sur les difficultés moins apparentes des familles, mais qui ont un impact sur l'enfant</b></p>

<p><b>Profil 3 :</b> <i>Enfants en difficultés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupe environ 1 enfant sur 10 (<b>11,4%</b>)</li> <li>• Présence élevée de difficultés observées principalement chez l'enfant (problèmes cognitifs, extériorisés)</li> <li>• Le plus souvent sont des garçons</li> <li>• Comparativement aux autres profils, présence plus élevée de trouble de comportement signalés</li> </ul> <p><b>Profil axé sur les difficultés observées chez l'enfant</b></p>
<p><b>Profil 4 :</b> <i>Familles multi-dysfonctionnelles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupe <b>3,9%</b> des enfants</li> <li>• Présence élevée de nombreux problèmes présents chez les parents (santé mentale, toxicomanie, problèmes de santé physique)</li> <li>• Présence de nombreuses difficultés sur le plan socio-économique (pauvreté, logement non sécuritaire, surpeuplé)</li> <li>• Presque toutes les familles de ce profil ont un faible niveau de soutien social</li> <li>• Près de la moitié des enfants ont vécu de l'exposition à la violence conjugale</li> <li>• Aucun trouble de comportement de l'enfant signalé</li> </ul> <p><b>Profil axé sur la grande détresse des parents et des familles</b></p>
<p><b>Profil 5 :</b> <i>Enfants en grands besoins</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupe le plus petit nombre d'enfants (<b>3,2%</b>)</li> <li>• Tous les enfants de ce profil présentent des problèmes développementaux, cognitifs et externalisés</li> <li>• Profil avec le plus d'enfants présentant des troubles de l'attachement et des problèmes internalisés</li> <li>• Présence de problèmes de santé physique du parent</li> <li>• Présence élevée de pauvreté</li> </ul> <p><b>Profil axé sur les grands besoins de l'enfant</b></p>

## ANNEXE 2 : CANEVAS D'ENTREVUE

### Projet de recherche auprès des intervenants de la DPJ - Abus physique

**A. Accueil** des participants.

**B. Introduction** et présentation des objectifs du projet :

Bonjour, Ce projet de recherche vise à explorer votre perception face aux profils des familles suivies en protection de la jeunesse dont un enfant a eu un signalement retenu et fondé pour abus physique à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Ces profils ont été créés par le biais d'analyses statistiques de classes latentes à partir des situations d'abus physique fondés documentés dans la dernière étude d'incidence québécoise sur les signalements pour abus et négligence réalisée en 2014 (Hélie & al., 2017). Les analyses des situations d'abus physiques ont donné lieu à la création de 5 profils qui permettent de distinguer les familles suivies selon différentes caractéristiques.

- 1- Vérifier la perception des intervenants face aux différents profils familiaux présentés ;
- 2- Explorer le point de vue des intervenants face aux besoins des enfants et des familles dans les différents profils présentés, et notamment les besoins en termes de services;
- 3- Explorer du point de vue des intervenants en protection de la jeunesse, les recommandations et les implications en termes de services à mettre en place auprès des familles et des enfants suivis pour abus physique.

**C. Informations** face au déroulement de l'entrevue de groupe:

- La durée prévue est d'environ 90 minutes.
- L'entrevue sera enregistrée sous format audio et sera transcrite sous forme de verbatims. Seuls les verbatims pourront être fournis à la demande du participant.
- L'anonymat des données est assuré : Aucune information ne permettra de vous identifier.
- La confidentialité des données doit être respectée par les participants. Les données sont également conservées dans un endroit verrouillé où l'accès est réservé aux chercheuses de ce projet. Les formulaires électroniques sont conservés sur une clé USB protégée par le moyen d'un cryptage.
- Le but de la recherche est de recueillir le point de vue et la perception des intervenants, donc toutes les réponses sont bonnes car je m'intéresse à votre expérience.
- Votre participation est volontaire, vous êtes libres de participer ou de vous retirer en tout temps selon votre convenance.

**D. Vérification** de la compréhension des participants. Signature du consentement.

**E. Début** de l'enregistrement.

<b>Partie 1 : Exploration générale du point de vue des intervenants (10 minutes)</b>		
<b>Questions d'entrevue</b>	<b>Aspects à explorer</b>	<b>Notes</b>
Qu'est-ce qui différencie les familles où il y a présence d'abus physique des autres familles suivies?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristique du motif de compromission (co-occurrence avec autres formes, récurrence, etc.).</li> <li>- Caractéristiques des enfants, parents, du milieu familial (facteurs de risques ou de protection de l'abus physique).</li> </ul>	
<b>Partie 2 : Perception des intervenants face aux profils présentés (60 minutes)</b>		
Présentation des cinq profils (10 min). Documents remis aux intervenants sous formes de tableaux synthèses.		
Nous débuterons par le profil qui regroupe le plus d'enfants, soit le <b>profil 1</b> .		
Ce profil regroupe plus de la majorité des enfants suivis pour abus physique ( <b>53,7%</b> ). Il est appelé « <i>familles dynormatives</i> » en raison du fait que l'abus physique (et le risque élevé d'abus physique) semble davantage attribuable à un mode d'éducation des enfants qui outrepassent les normes de ce qui est considérée comme une force raisonnable. En effet, ces enfants n'ont pas eu de signalement antérieur, sont moins souvent placés et vivent plus souvent dans une famille issue des minorités visibles. Ils sont moins souvent victimes de conduites telles que « secouer, pousser, attraper ou projeter » que les enfants des autres groupes. Cependant, dans ces famille la violence est aussi présente dans la relation conjugale (présence de violence conjugale et enfants exposés), laissant penser qu'il s'agit d'un mode relationnel.		
(15 minutes)		
<b>Questions d'entrevue</b>	<b>Aspects à explorer</b>	<b>Notes</b>
Est-ce un profil que vous voyez dans votre pratique?	Impression générale du profil. Différences avec les autres profils.	
Selon vous, ce profil fait-il sens avec ce que vous observez dans votre pratique?	Quels éléments de ce profil font le plus / le moins de sens? (Conformes ou non à ce que vous observez dans votre pratique) Quelles sont les informations les plus importantes, pertinentes et utiles pour vous dans ce profil?	

Selon vous, quels sont les besoins des enfants dans ce profil?	Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement	
Selon vous, quels sont les besoins des parents et des autres membres de la famille dans ce profil?	Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement	
Selon vous, quels sont les services à mettre en place pour ces familles?	Besoins en termes de recommandations et d'implications. Que faites-vous comme interventions avec les enfants/parents de ce profil (ex. : Entente Multi? Référence vers des ressources d'aide?)	
<p>Le second profil (<b>profil 2</b>) qui regroupe le plus d'enfants (soit environ un enfant sur quatre suivis pour abus physique – <b>27,8%</b>) est appelé « <i>familles fragilisées</i> » car, bien qu'aucune caractéristique ne les distinguent particulièrement des autres profils, les familles présentent tout de même des difficultés qu'il importe d'adresser surtout que 41.6% des familles de ce profil ont eu des antécédents avec la DPJ.</p> <p>(15 minutes)</p>		
Est-ce un profil que vous voyez dans votre pratique?	Impression générale du profil. Différences avec les autres profils.	
Selon vous, ce profil fait-il sens avec ce que vous observez dans votre pratique?	Quels éléments de ce profil font le plus / le moins de sens? (Conformes ou non à ce que vous observez dans votre pratique) Quelles sont les informations les plus importantes, pertinentes et utiles pour vous dans ce profil?	
Selon vous, quels sont les besoins des enfants dans ce profil?	Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.	

<p>Selon vous, quels sont les besoins des parents et des autres membres de la famille dans ce profil?</p>	<p>Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.</p>	
<p>Selon vous, quels sont les services à mettre en place pour ces familles?</p>	<p>Besoins en termes de recommandations et d'implications. Que faites-vous comme interventions avec les enfants/parents de ce profil (ex. : Entente Multi? Référence vers des ressources d'aide?)</p>	
<p>Le troisième profil qui regroupe le plus d'enfants est le <b>profil 3 (11,4%)</b> qui est appelé il est appelé « <i>enfants en difficultés</i> » en raison de la présence des difficultés observées principalement chez les enfants de ce groupe, le plus souvent des garçons souvent aussi signalés pour trouble du comportement.</p> <p>(15 minutes)</p>		
<p>Est-ce un profil que vous voyez dans votre pratique?</p>	<p>Impression générale du profil. Différences avec les autres profils.</p>	
<p>Selon vous, ce profil fait-il sens avec ce que vous observez dans votre pratique?</p>	<p>Quels éléments de ce profil font le plus / le moins de sens? (Conformes ou non à ce que vous observez dans votre pratique) Quelles sont les informations les plus importantes, pertinentes et utiles pour vous dans ce profil?</p>	
<p>Selon vous, quels sont les besoins des enfants dans ce profil?</p>	<p>Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.</p>	
<p>Selon vous, quels sont les besoins des parents et des autres membres de la famille dans ce profil?</p>	<p>Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.</p>	

Selon vous, quels sont les services à mettre en place pour ces familles?	Besoins en termes de recommandations et d'implications. Que faites-vous comme interventions avec les enfants/parents de ce profil (ex. : Entente Multi? Référence vers des ressources d'aide?)	
Le quatrième profil regroupe <b>3,9%</b> des enfants suivis pour abus physique. Il s'agit du <b>profil 4</b> nommé « <i>famille multi-dysfonctionnelles</i> » en raison des nombreux problèmes présents à différents niveaux, tant chez les parents (santé mentale, toxicomanie), dans la famille (violence conjugale), qu'au niveau des conditions de logement non sécuritaire et des facteurs socio-économique social (pauvreté, manque de soutien social). (15 minutes)		
Est-ce un profil que vous voyez dans votre pratique?	Impression générale du profil. Différences avec les autres profils.	
Selon vous, ce profil fait-il sens avec ce que vous observez dans votre pratique?	Quels éléments de ce profil font le plus / le moins de sens? (Conformes ou non à ce que vous observez dans votre pratique) Quelles sont les informations les plus importantes, pertinentes et utiles pour vous dans ce profil?	
Selon vous, quels sont les besoins des enfants dans ce profil?	Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.	
Selon vous, quels sont les besoins des parents et des autres membres de la famille dans ce profil?	Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.	
Selon vous, quels sont les services à mettre en place pour ces familles?	Besoins en termes de recommandations et d'implications. Que faites-vous comme interventions avec les enfants/parents de ce	

	profil (ex. : Entente Multi? Référence vers des ressources d'aide?)	
<p>Le dernier profil regroupe <b>3,2%</b> des enfants suivis pour abus physique. Il s'agit du <b>profil 5</b> nommé « <i>enfants en grands besoins</i> » en raison des nombreux problèmes qu'ils présentent à plus d'un niveau tant au niveau externalisé qu'au niveau internalisé. Ces enfants vivent aussi dans des familles avec un parent qui présente des problèmes de santé physique, plus pauvre et moins soutenu.</p> <p>(15 minutes)</p>		
Est-ce un profil que vous voyez dans votre pratique?	Impression générale du profil. Différences avec les autres profils.	
Selon vous, ce profil fait-il sens avec ce que vous observez dans votre pratique?	Quels éléments de ce profil font le plus / le moins de sens? (Conformes ou non à ce que vous observez dans votre pratique) Quelles sont les informations les plus importantes, pertinentes et utiles pour vous dans ce profil?	
Selon vous, quels sont les besoins des enfants dans ce profil?	Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.	
Selon vous, quels sont les besoins des parents et des autres membres de la famille dans ce profil?	Besoins en termes de services, de ressources et d'accompagnement.	
Selon vous, quels sont les services à mettre en place pour ces familles?	Besoins en termes de recommandations et d'implications. Que faites-vous comme interventions avec les enfants/parents de ce profil (ex. : Entente Multi? Référence vers des ressources d'aide?)	

<b>Partie 3. Nous arrivons à la fin de l'entrevue, pour conclure j'aimerais aborder avec vous quelques questions générales.</b>		
Y aurait-il d'autres profils selon vous que l'on n'aurait pas abordé?		
Maintenant que nous avons abordé chacun des profils, j'aimerais savoir de manière générale, quels sont les défis liés au fait de travailler auprès des enfants et familles suivies à la DPJ pour abus physique?	Défis? Durée des suivis? Implication avec les partenariats? Déclenchement entente multisectorielle (EM)? Autres services en général?	
Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter? En lien ou non avec ce que nous avons abordé?		
<b>Fin de l'entrevue. Merci pour votre participation!</b>		

## ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

### Projet de recherche auprès des intervenants de la DPJ – Abus physique

**\*Ce questionnaire sera complété en version électronique à l'aide du logiciel Survey Monkey. Un courriel (voir script du courriel #2) sera envoyé aux participants pour retrouver le lien du Survey Monkey.**

Ce court questionnaire a pour but de mieux décrire les caractéristiques des participants au projet de recherche intitulé : Exploration de la perception des intervenants en protection de la jeunesse face aux profils de familles dont un enfant a eu un signalement retenu et fondé pour abus physique à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Les données recueillies demeurent confidentielles et anonymes.

1. Quel est votre genre? :
  - Féminin
  - Masculin
  - Autre
2. Quel est votre âge ? : \_\_\_\_\_
3. Quel est votre nombre d'années d'expérience en tant qu'intervenant(e)s au sein de la protection de la jeunesse ? \_\_\_\_\_
4. Dans quelle équipe êtes-vous au sein de la protection de la jeunesse ?
  - Évaluation/orientation
  - Application des mesures
  - Autre précisez : \_\_\_\_\_
5. Quel est la nature de votre dernier diplôme obtenu? :
  - Collégial formation de base
  - Collégial formation technique
  - Universitaire 1<sup>er</sup> cycle (Bac)
  - Universitaire 2<sup>e</sup> cycle (Maîtrise ou DESS)
  - Universitaire 3<sup>e</sup> cycle (Doctorat)
  - Autre précisez : \_\_\_\_\_

6. Dans quelle région exercez-vous votre profession?
- Outaouais
  - Laurentides
  - Montréal
7. Quel est votre secteur de services au sein de la DPJ? :
- Évaluation et orientation
  - Application des mesures
  - Autre précisez : \_\_\_\_\_
8. Avez-vous déjà participé à une ou des formation(s) portant spécifiquement sur l'abus physique?
- Si oui, spécifiez :
- Formation Entente multisectorielle
  - Autre :

---

---

---

**Merci pour votre temps!**

**ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CISSSO**

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de l'Outaouais

Québec 

**FORMULAIRE D'INFORMATION, DE CONSENTEMENT ET DE  
CONFIDENTIALITÉ**

**« Perception des intervenants de la protection de la jeunesse face aux profils des familles suivies en protection de la jeunesse dont un enfant a eu un signalement retenu et fondé pour abus physique »**

Chercheuse étudiante : Juliana Bluteau, étudiante à la maîtrise, Département de psychoéducation et psychologie de l'Université du Québec en Outaouais

Chercheuse principale : Marie-Ève Clément, professeure titulaire, Département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais

Par la présente, nous sollicitons votre participation à un projet de recherche. Vous trouverez les conditions de participation ainsi que l'information relative à votre implication à ce projet de recherche. N'hésitez pas à poser vos questions avant de signer ce formulaire.

**A) Information aux participants**

---

1. Objectifs de la recherche : La présente recherche a pour but d'explorer la perception des intervenants face aux profils des familles suivies en protection de la jeunesse dont un enfant a eu un signalement retenu et fondé pour abus physique à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).
2. Détails de la recherche : Votre participation à la recherche implique de prendre part à une entrevue de groupe semi-dirigée visant à connaître votre perception concernant les profils de familles suivies pour abus physiques. L'entrevue aura lieu via vidéoconférence. Vous

devrez d'abord compléter un court questionnaire de vos données sociodémographiques (lien sur l'affiche de recrutement). L'entrevue vidéo sera enregistrée via audio (avec votre accord préalable) dans le but de bien analyser les informations recueillies. La durée de l'entrevue est estimée à 60 minutes.

3. Moment de l'entrevue : L'entrevue aura lieu durant vos heures de travail.
4. Diffusion des résultats : Les résultats de cette recherche permettront de rédiger un mémoire. De plus, il se peut qu'une affiche résumant les résultats des profils des familles ou qu'un court document soit réalisé dans le but de fournir un outil concret pour les interventions auprès des familles suivies pour abus physique à la DPJ.
5. Risques et inconvénients : Aucun risque n'est évalué par la participation à cette recherche. À tout moment, il est possible de ne pas répondre à une question ou de quitter de l'entrevue.
6. Avantages et bénéfices : La participation à cette recherche ne vous procurera aucun avantage ou bénéfice. Votre implication aidera à l'avancement scientifique relative aux profils de familles suivies en protection de la jeunesse pour abus physique.
7. Nombre de participants : Au total, une vingtaine de participants feront partis d'un groupe de discussion. Lors des entrevues de groupe, il y aura entre 5 (minimum) et 10 participants à la fois. Les critères d'inclusion sont les suivants :
  - Agir à titre d'intervenant pour les services de protection de la jeunesse de la DPJ;
  - Être à l'emploi du CISSS de l'Outaouais ou du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
  - Travailler ou avoir travaillé auprès des familles dont le motif de signalement est l'abus physique à la DPJ.
  - Aucun critère d'exclusion n'est prévu.
8. Anonymat : Seul le fichier audio (fichier Zoom) de l'entrevue de groupe sera utilisé de telle sorte qu'il sera impossible de vous identifier. Vous n'êtes pas tenu de vous identifier lorsque vous prenez la parole.
9. Confidentialité : La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche ne peut être assurée compte tenu du fait que l'entrevue se fait en groupe. Un engagement à la confidentialité de la part des participants sera signé ci-bas, sans quoi les participants ne pourront participer à la recherche. La confidentialité de l'enregistrement audio et des verbatims est assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais. Les renseignements fournis demeurent confidentiels. Aucune information ne permettra de vous identifier ne sera publiée.
10. Conservation et destruction des données : Les enregistrements audios, les formulaires de consentement et les questionnaires sociodémographiques seront conservés pour une période de 2 ans. Les données seront conservées sur une clé USB protégée par encryptage

dans un classeur verrouillé à clé, et ce, dans un bureau de recherche de Mme Clément verrouillé à clé à l'Université du Québec en Outaouais auquel seules la chercheuse principale et la chercheuse étudiante y ont accès. Après le délai, les données seront détruites (effacement des fichiers électroniques et déchiquetage des documents papier). Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période. Les données seront ensuite détruites conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais.

- 11. Droit de retrait :** Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse à l'adresse courriel indiquée ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

- 12. Approbation du CÉR :** Ce projet de recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO. Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications.
- 13. Vérifications externes :** Le CER du CISSS de l'Outaouais ou ses représentants pourraient aussi être appelé à consulter les données du projet ; toutes ces personnes sont tenues à la confidentialité.
- 14. Personnes-ressources :** Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes en lien avec le projet de recherche, ou si vous souhaitez vous en retirer, vous pouvez communiquer avec le chercheur responsable du projet au numéro suivant :

**Juliana Bluteau**

Chercheuse étudiante

✉ : [Bluj01@uqo.ca](mailto:Bluj01@uqo.ca)

**Marie-Ève Clément**

Chercheuse principale

☎ : 450.530.7616 poste 2339

✉ : [Marie-eve.clement@uqo.ca](mailto:Marie-eve.clement@uqo.ca)

- 15. Commissaire aux plaintes et à la qualité des services :** Pour toutes questions concernant vos droits en tant que participant de recherche, ou si vous avez des plaintes ou des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec le commissaire aux plaintes et à la qualité des services aux coordonnées suivantes :

**Commissaire aux plaintes et à la qualité des services**

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

105, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) J8X 1C5

☎ : 819 771-4179 (sans frais : 1 844 771-4179)



: 819 771-7611

✉ : [commissairesauxplaintes@ssss.gouv.qc.ca](mailto:commissairesauxplaintes@ssss.gouv.qc.ca)

**16. Comité éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais :** Le comité d'éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais a approuvé ce projet de recherche et en assure le suivi. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au formulaire d'information, de consentement et de confidentialité ainsi qu'au protocole de recherche. Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez joindre le secrétariat du Comité d'éthique de la recherche aux coordonnées suivantes :

#### **Comité d'éthique de la recherche (CÉR)**

CISSS de l'Outaouais

124, rue Lois, bureau 214

Gatineau (Québec) J8Y 3R7

☎ : 819 770-6528, poste 339199

✉ : [07\\_cisssso\\_cer@ssss.gouv.qc.ca](mailto:07_cisssso_cer@ssss.gouv.qc.ca)

## **B) Consentement à participer au projet de recherche**

### **Déclaration du participant**

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- Je comprends que je peux me retirer du projet de recherche à tout moment, et ce, sans préjudice.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information, de consentement et de confidentialité et j'accepte de participer au projet de recherche.
- Je comprends que l'audio de l'entrevue sera enregistré et que la discussion sera réécoutée dans le but d'en faire la transcription des données.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/2022

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### **C) Engagement à la confidentialité**

---

#### **Déclaration du participant**

- Je comprends que la confidentialité ne peut être assurée compte tenu qu'il s'agit d'une entrevue de groupe toutefois, je m'engage à respecter le fait que le contenu de la discussion demeure confidentiel.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/  
2022

#### **Signature de la personne qui a obtenu le consentement et l'engagement à la confidentialité si différent du chercheur responsable du projet de recherche**

J'ai expliqué au participant les termes du présent formulaire d'information, de consentement et de confidentialité et j'ai répondu aux questions qu'il m'a posées.

Signature de la personne qui obtient le consentement : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/ 2022

#### **Signature et engagement du chercheur responsable de ce projet de recherche**

J'ai expliqué au participant les conditions du présent formulaire d'information, de consentement et de confidentialité, que l'on a répondu aux questions qu'il avait à cet égard et qu'on lui a clairement indiqué qu'il demeure libre de mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice.

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information, de consentement et de confidentialité et à en remettre une copie signée et datée au participant.

Signature du chercheur responsable du projet de recherche :  
\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/ 2022

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Le formulaire est signé en deux (2) exemplaires et j'en conserve une copie.**

## ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CCSMTL

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'île-de-Montréal



## FORMULAIRE D'INFORMATION, DE CONSENTEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

### « Perception des intervenants de la protection de la jeunesse face aux profils des familles suivies à la DPJ pour abus physique »

Chercheuse étudiante : Juliana Bluteau, étudiante à la maîtrise, Département de psychoéducation et psychologie de l'Université du Québec en Outaouais

Chercheuse principale : Marie-Ève Clément, professeure titulaire, Département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais

Par la présente, nous sollicitons votre participation à un projet de recherche. Vous trouverez les conditions de participation ainsi que l'information relative à votre implication à ce projet de recherche. N'hésitez pas à poser vos questions avant de signer ce formulaire.

#### A) Information aux participants

1. **Objectifs de la recherche** : La présente recherche a pour but d'explorer la perception des intervenants face aux profils des familles suivies en protection de la jeunesse dont un enfant a eu un signalement retenu et fondé pour abus physique à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).
2. **Détails de la recherche** : Votre participation à la recherche implique de prendre part à une entrevue de groupe semi-dirigée visant à connaître votre perception concernant les profils de familles suivies pour abus physiques. L'entrevue aura lieu via vidéoconférence. Un court questionnaire de vos données sociodémographiques sera à compléter. L'entrevue vidéo sera enregistrée via audio (avec votre accord préalable) dans le but de bien analyser les informations recueillies. La durée de l'entrevue est estimée à 90 minutes. Le moment de l'entrevue vous sera communiqué par courriel.
3. **Moment de l'entrevue** : L'entrevue aura lieu durant les heures de travail des employés.
4. **Diffusion des résultats** : Les résultats de cette recherche permettront de rédiger un mémoire. De plus, il se peut qu'une affiche résumant les résultats des profils des familles ou qu'un court document soit réalisé dans le but de fournir un outil concret pour les interventions auprès des familles suivies pour abus physique à la DPJ.

5. **Risques et inconvénients** : Aucun risque n'est évalué par la participation à cette recherche. À tout moment, il est possible de ne pas répondre à une question ou de quitter de l'entrevue.
6. **Avantages et bénéfiques** : La participation à cette recherche ne vous procurera aucun avantage ou bénéfice. Votre implication aidera à l'avancement scientifique relative aux profils de familles suivies en protection de la jeunesse pour abus physique.
7. **Nombre de participants** : Au total, une vingtaine de participants feront partis d'un groupe de discussion. Lors des entrevues de groupe, il y aura entre 5 (minimum) et 10 participants à la fois. Les critères d'inclusion sont les suivants :
  - Agir à titre d'intervenant pour les services de protection de la jeunesse ;
  - Être à l'emploi du CISSS de l'Outaouais ou du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
  - Travailler ou avoir travaillé auprès des familles dont le motif de signalement est l'abus physique à la DPJ.
  - Aucun critère d'exclusion n'est prévu.
8. **Anonymat** : Seul le fichier audio (fichier Zoom) de l'entrevue de groupe sera utilisé de telle sorte qu'il sera impossible de vous identifier. Vous n'êtes pas tenu de vous identifier lorsque vous prenez la parole.
9. **Confidentialité** : La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche ne peut être assurée compte tenu du fait que l'entrevue se fait en groupe. Un engagement à la confidentialité de la part des participants sera signé ci-bas, sans quoi les participants ne pourront participer à la recherche. La confidentialité de l'enregistrement audio et des verbatims est assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais. Les renseignements fournis demeurent confidentiels. Aucune information ne permettra de vous identifier ne sera publiée.
10. **Conservation et destruction des données** : Les enregistrements audios, les formulaires de consentement et les questionnaires sociodémographiques seront conservés pour une période de 2 ans. Les données seront conservées sur une clé USB protégée par encryptage dans un classeur verrouillé à clé, et ce, dans un bureau de recherche de Mme Clément verrouillé à clé à l'Université du Québec en Outaouais auquel seules la chercheuse principale et la chercheuse étudiante y ont accès. Après le délai, les données seront détruites (effacement des fichiers électroniques et déchetage des documents papier). Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période. Les données seront ensuite détruites conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais.
11. **Droit de retrait** : Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse à l'adresse courriel indiquée ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

- 12. Approbation du CÉR :** Ce projet de recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO. **Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications.**
- 13. Vérifications externes :** Le CER du CISSSO ou ses représentants pourraient aussi être appelé à consulter les données du projet ; toutes ces personnes sont tenues à la confidentialité.
- 14. Personnes-ressources :** Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes en lien avec le projet de recherche, ou si vous souhaitez vous en retirer, vous pouvez communiquer avec le chercheur responsable du projet au numéro suivant :

**Juliana Bluteau**  
Chercheuse étudiante

✉ : [Bluj01@uqo.ca](mailto:Bluj01@uqo.ca)

**Marie-Ève Clément**

Chercheuse principale

☎ : 450.530.7616 poste 2339

✉ : [Marie-eve.clement@uqo.ca](mailto:Marie-eve.clement@uqo.ca)

- 15. Commissaire aux plaintes et à la qualité des services :** Pour toute question concernant vos droits en tant que participant de recherche, ou si vous avez des plaintes ou des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec le commissaire aux plaintes et à la qualité des services aux coordonnées suivantes :

**Commissaire aux plaintes et à la qualité des services**

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

4675, rue Bélanger, Montréal QC H1T 1C2

☎ : 514 593-3600



: 514 593-2106

✉ : [commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

- 16. Comité éthique de la recherche du CISSSO :** Le comité d'éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais a approuvé ce projet de recherche et en assure le suivi. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au formulaire d'information et de consentement ainsi qu'au protocole de recherche. Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez joindre le secrétariat du Comité d'éthique de la recherche aux coordonnées suivantes :

**Comité d'éthique de la recherche (CÉR)**

CISSS de l'Outaouais

124, rue Lois, bureau 214

Gatineau (Québec) J8Y 3R7  
 ☎ : 819 770-6528, poste 339199  
 ✉ : [07\\_cisssso\\_cer@ssss.gouv.qc.ca](mailto:07_cisssso_cer@ssss.gouv.qc.ca)

## **B) Consentement à participer au projet de recherche**

---

### **Déclaration du participant**

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- Je comprends que je peux me retirer du projet de recherche à tout moment, et ce, sans préjudice.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.
- Je comprends que l'audio de l'entrevue sera enregistrée et que la discussion sera réécoutée dans le but d'en faire la transcription des données.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## **C) Engagement à la confidentialité**

---

### **Déclaration du participant**

- Je comprends que la confidentialité ne peut être assurée compte tenu qu'il s'agit d'une entrevue de groupe toutefois, je m'engage à respecter le fait que le contenu de la discussion demeure confidentiel.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

### **Signature de la personne qui a obtenu le consentement et l'engagement à la confidentialité si différent du chercheur responsable du projet de recherche**

J'ai expliqué au participant les termes du présent formulaire d'information, de consentement et de confidentialité et j'ai répondu aux questions qu'il m'a posées.

Signature de la personne qui obtient le consentement : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

### **Signature et engagement du chercheur responsable de ce projet de recherche**

J'ai expliqué au participant les conditions du présent formulaire d'information, de consentement et de confidentialité, que l'on a répondu aux questions qu'il avait à cet égard et qu'on lui a clairement indiqué qu'il demeure libre de mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice.

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information, de consentement et de confidentialité et à en remettre une copie signée et datée au participant.

Signature du chercheur responsable du projet de recherche : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Le formulaire est signé en deux (2) exemplaires et j'en conserve une copie.**

## ANNEXE 6 : OUTIL AIDE-MÉMOIRE DES PROFILS

### Profils de familles suivies à la DPJ

#### dont un enfant a reçu un signalement retenu et fondé pour abus physique

ANALYSE SECONDAIRE DES DONNÉES DE L'EIQ-2014 ET PERCEPTION DES INTERVENANTES DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

J. Bluteau, M.É. Clément  
Département de psychoéducation et de psychologie  
Université du Québec en Outaouais

S. Hélie  
IUJD, CIUSS-CSS Mt  
M. Goulet  
Département de l'éducation, UQAM

#### Familles dysnormatives

Dans ces familles, on retrouve souvent l'utilisation de méthode éducatives déraisonnables

Elles se distinguent par :

- La présence élevée dans les charges de cas ;
- La prédominance des minorités visibles ;
- La notion de secret.

#### Quelques pistes d'intervention

- Adopter une approche de courte durée et de type « éducative » ;
- Accompagner vers les ressources communautaires ;
- Référer vers des services ou programmes (ex: Espace Parents).

#### Quelques pistes d'intervention

- Recréer le lien avec l'enfant ;
- Augmenter les ressources (formelles et informelles) autour de la famille ;
- Référer vers des services ou programmes (ex: Centre de Pédiatrie sociale en communauté, Ces Années Incroyables).

#### Familles fragilisées

Dans ces familles, on retrouve des facteurs de stress familiaux qui sont peu visibles

Elles se distinguent par :

- La composition de la famille comme source de fragilité ;
- Les fragilités invisibles ;
- Le rejet affectif et le dénigrement de l'enfant.

#### Enfants en difficultés

Dans ces familles, les difficultés des enfants occasionnent un déséquilibre familial

Elles se distinguent par :

- Les difficultés comportementales de l'enfant ;
- L'épuisement parental ;
- Accumulation possible des facteurs de stress familiaux.

#### Quelques pistes d'intervention

- Interventions ponctuelles ;
- Référer l'enfant vers des services spécialisés, si besoin (ex: médicaux et psychosociaux) ;
- Référer vers des services ou programmes (ex: Ces Années Incroyables, Triple P).

#### Quelques pistes d'intervention

- Interventions de longue durée ;
- Accompagnement vers les ressources communautaires ;
- Référer vers des services ou programmes (ex: Centre de Pédiatrie sociale en communauté, PAPFC2).

#### Familles multidysfonctionnelles

Dans ces familles, on retrouve des difficultés de grandes envergures

Elles se distinguent par :

- Les multiples problématiques du milieu familial ;
- La transmission intergénérationnelle ;
- La cooccurrence de la négligence.